

**L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE TOUT AU LONG DE LA VIE,
POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

PROJET D'AVIS

présenté au nom

de la section de l'environnement

par

MM. Antoine Dulin, Allain Bougrain Dubourg, rapporteurs

SOMMAIRE

SYNTHESE DE L'AVIS.....	7
CHAPITRE I - CONSTAT.....	11
I - LES SOURCES ASSOCIATIVES DE L'EEDD : UNE RELATION ANCIENNE ET FORTE AVEC LA NATURE, UNE HISTOIRE EN MOUVEMENT.....	12
II - UNE EXPRESSION PUBLIQUE DE L'IMPORTANCE DE L'EEDD, UNE PENETRATION PLUS LENTE DANS LES FAITS.....	13
1. Des stratégies construites et partagées par un nombre croissant d'acteurs.....	14
2. Un nombre d'initiatives de terrain en augmentation, un besoin de coordination	15
3. Une EEDD encore trop cantonnée au public jeune	16
III - L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE INTERNATIONAL ET EUROPEEN	18
IV - L'EEDD, UNE PREOCCUPATION RECURRENTE DU CESE....	20
CHAPITRE II - PROPOSITIONS.....	23
I - DIFFUSER L'EEDD DANS LA FORMATION INITIALE : EDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE.....	24
1. Éducation nationale : transformer l'essai législatif.....	24
2. L'EEDD en temps périscolaire et en temps de loisirs.....	29
3. Enseignement supérieur : responsabiliser chaque étudiant aux enjeux de la transition écologique.....	30
II - DEVELOPPER L'EEDD DANS LE MONDE DU TRAVAIL.....	31
1. Une EEDD à renforcer et à mieux articuler avec les politiques existantes.....	31
2. L'EEDD, comme contribution aux mutations.....	33
3. Une nécessaire mobilisation des acteurs autour d'une vision de l'EEDD à travers l'entreprise de manière plus globale	36
III - FAIRE DES CITOYENS ET DES CONSOMMATEURS DES ACTEURS AVERTIS TOUT AU LONG DE LA VIE	37
1. Solliciter la responsabilisation et le choix du consommateur au travers de l'information sur les produits.....	37

2. Développer le rôle des acteurs publics dans l'information et la sensibilisation : consommation et éducation au lien santé-environnement dans l'EEDD	40
3. Développer le rôle des médias en matière d'EEDD	42
4. Mobiliser les énergies individuelles citoyennes à chaque moment et dans tous les lieux de vie	43
IV - MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS PUBLICS, PRIVES, ASSOCIATIFS POUR FAIRE DE L'EEDD UN PROJET COLLECTIF FEDERATEUR ET PORTEUR D'EXEMPLARITE.....	46
1. Renforcer connaissance et reconnaissance de l'EEDD	46
2. Inscrire l'EEDD dans toutes les politiques publiques.....	50
3. Assurer le financement des actions.....	53
DOCUMENTS ANNEXES.....	57
Annexe 1 : Composition de la section à la date du vote	59
Annexe 2 : Liste des travaux déjà réalisés par la section depuis le début de la mandature	61
Annexe 3 : Liste des personnalités auditionnées et rencontrées	63
Annexe 4 : Schéma de l'EEDD selon M. Hortolan, directeur général de l'IFREE.....	65
Annexe 5 : Statistiques de la plateforme d'initiatives sur l'EEDD du CESE au 14 novembre 2013.....	67
Annexe 6 : Extraits des bilans annuels 2011 et 2012 ADEME-ARPP « Publicité et environnement ».....	75
Annexe 7 : Évolution des préoccupations environnementales des Français	77
Annexe 8 : Frise historique de l'EEDD 1971-2009 : grandes dates nationales et références territoriales (source : GRAINE Pays de la Loire).....	78
TABLE DES SIGLES	81

1 Par lettre du 14 juin 2013, le Premier ministre a saisi le Conseil
2 économique, social et environnement sur « *L'éducation à l'environnement et au*
3 *développement durable tout au long de la vie, pour une transition écologique* ».

4 La préparation du projet d'avis a été confiée à la section de
5 l'environnement qui a désigné MM. Antoine Dulin et Allain Bougrain Dubourg
6 comme rapporteurs.

7

8

*

9

*

*

10

11

1

SYNTHESE DE L'AVIS

2 L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) doit
3 apporter une contribution renouvelée et renforcée pour faire plus amplement
4 partager, par tous les citoyens et tous les acteurs, la conscience des enjeux
5 écologiques, économiques et sociaux contemporains et de leurs effets, qu'ils
6 touchent directement à la qualité de vie des citoyens (accès à l'énergie, à l'eau,
7 etc.) ou qu'ils portent sur le changement climatique, l'épuisement des ressources,
8 la perte de biodiversité, les impacts sur la santé, etc. dans une perspective de
9 développement durable.

10 L'EEDD doit doter les citoyens actuels et futurs des outils du changement
11 les citoyens actuels et futurs, leur permettant ainsi à la fois de comprendre les
12 enjeux complexes et d'agir. Le Premier ministre a saisi le Conseil économique,
13 social et environnemental d'un avis sur l'EEDD, intégrant l'éducation non
14 formelle et informelle, la formation continue, l'information et la sensibilisation
15 des citoyens et des consommateurs, ainsi que leur participation. Le CESE, afin de
16 préciser pour son avis le champ de l'EEDD, a souhaité s'appuyer à la fois sur
17 l'histoire de ce mouvement et le rôle joué par les différents acteurs, ainsi que sur
18 les textes de référence.

19 Cette approche permet de questionner, à partir des enjeux
20 environnementaux, les dimensions économique et sociale du développement
21 durable et de souligner la nécessité d'un continuum éducatif, comme axes
22 majeurs de ce projet d'avis. Il n'y aura pas de transition écologique possible sans
23 éducation au changement.

24 La réussite d'une telle politique d'éducation et de formation à
25 l'environnement et au développement durable de tous les publics, répondant aux
26 enjeux de la transition écologique, implique de mener dans la durée, de façon
27 itérative, cohérente et convergente, une double démarche :

28 • une action volontariste de l'État et des collectivités locales, inscrite
29 explicitement dans les politiques publiques d'éducation et de formation,
30 d'information, de jeunesse, comme dans celles de l'environnement, du
31 développement durable, de l'aménagement du territoire, etc. ;

32 • un développement plus concerté, suivi et valorisé, de projets multi-
33 partenariaux impliquant ensemble tous les acteurs publics (État, collectivités,
34 établissements publics) et la diversité des acteurs de la société civile
35 (associations, entreprises, organisations syndicales, familles, jeunes, etc.), les
36 enseignants, les éducateurs, les formateurs et le monde de la recherche.
37

- 1 Le CESE préconise de :
- 2 ➤ **DIFFUSER L'EEDD DANS LA FORMATION INITIALE :**
- 3 ♦ **les projets et démarches EEDD des établissements d'enseignement**
4 **doivent être systématisés ;**
- 5 ♦ **un effort spécifique devrait être consenti outre-mer, dont les**
6 **richesses (biodiversité...) et potentialités (énergies renouvelables...)**
7 **fournissent des thèmes valorisant les territoires ;**
- 8 ♦ **le Conseil supérieur des programmes (CSP) veillera à ce que**
9 **l'EEDD soit traitée transversalement, afin qu'elle irrigue**
10 **l'ensemble des disciplines de la maternelle au lycée ;**
- 11 ♦ **les modalités d'une évaluation des connaissances des élèves sur les**
12 **enjeux du développement durable devront être étudiées par niveau**
13 **et par cycle ; cette réflexion pourra conduire à proposer dans le**
14 **cadre d'une évolution des examens (brevet, baccalauréat...) une**
15 **épreuve spécifique ;**
- 16 ♦ **les sorties scolaires et classes de découverte doivent être**
17 **systèmeés pour que chaque élève fasse l'expérience du contact**
18 **avec la nature, sans que les financements ne constituent une**
19 **barrière ;**
- 20 ♦ **la réglementation des sorties et les conditions dans lesquelles**
21 **enseignants et animateurs peuvent voir leur responsabilité**
22 **individuelle engagée, doivent être évaluées ;**
- 23 ♦ **les intervenants extérieurs au milieu scolaire devraient s'engager à**
24 **respecter des principes pédagogiques et déontologiques en adhérant**
25 **à une charte nationale, issue de la concertation ;**
- 26 ♦ **le temps périscolaire pourrait être mobilisé au profit de projets**
27 **d'EEDD au sein même de l'école, en s'appuyant sur les projets**
28 **éducatifs territoriaux ;**
- 29 ♦ **l'enseignement supérieur doit intégrer l'EEDD au cœur de tous les**
30 **curus et matières, en lien avec les secteurs professionnels, en**
31 **mettant l'accent sur les formations d'ingénieurs ou de**
32 **management ;**
- 33 ♦ **l'EEDD doit s'inscrire dans la formation initiale et continue des**
34 **enseignants et des personnels d'encadrement de l'Éducation**
35 **nationale.**
- 36 ➤ **DEVELOPPER L'EEDD DANS LE CADRE PROFESSIONNEL ET**
37 **LES CURSUS DE FORMATION CONTINUE**
- 38 ♦ **l'EEDD doit s'articuler avec d'autres politiques telles que la RSE, la**
39 **RSO et l'éco-responsabilité ;**

- 1 ♦ un chapitre consacré à l'EEDD devrait être introduit dans les
2 rapports de développement durable lorsqu'ils sont réalisés par les
3 entreprises ;
- 4 ♦ l'EEDD doit être articulée possible avec la réflexion sur l'évolution
5 des métiers et les formations correspondantes, les formations à
6 l'EEDD devant être assurées par des organismes agréés et des
7 formateurs reconnus, dans le cadre de chartes de qualité ;
- 8 ♦ les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) doivent
9 participer à l'amplification de l'EEDD en sensibilisant davantage
10 entreprises et formateurs à cette problématique ;
- 11 ♦ à travers les têtes de réseaux professionnels, il est nécessaire de
12 sensibiliser les TPE-PME à l'EEDD et leur offrir des modalités de
13 formation spécifiques ; un travail de recensement territorial des
14 compétences permettrait d'établir un réseau de mise en relation des
15 entreprises avec les organismes de formation et les associations
16 compétents ;
- 17 ♦ la thématique EEDD devrait trouver sa place au sein des
18 commissions éducation-formation des comités d'entreprises ;
- 19 ♦ la sensibilisation et la formation continue des représentants de
20 l'État et des collectivités doivent être poursuivies.
- 21 ➤ FAIRE DES CITOYENS ET DES CONSOMMATEURS DES
22 ACTEURS AVERTIS DE L'EEDD TOUT AU LONG DE LA VIE
- 23 ♦ La responsabilisation et le choix du consommateur doivent être
24 développés au travers d'informations claires et fiables relatives à la
25 traçabilité sociale et environnementale des produits ;
- 26 ♦ lorsque les sources sont contradictoires ou objets de controverses,
27 une communication institutionnelle interministérielle forte en
28 matière d'EEDD, élaborée à partir de constats partagés, est
29 nécessaire ;
- 30 ♦ des partenariats entre acteurs publics et privés et médias
31 audiovisuels publics doivent permettre de populariser la démarche
32 d'EEDD grâce à des émissions dédiées ;
- 33 ♦ une réflexion devrait être conduite sur l'élargissement des missions
34 de suivi des programmes du CSA à l'EEDD ;
- 35 ♦ les énergies individuelles citoyennes doivent être mobilisées à
36 chaque moment et dans tous les lieux de vie ;
- 37 ♦ un répertoire des initiatives articulant EEDD et participation
38 citoyenne devrait être constitué, pour inciter à l'engagement.
- 39 ➤ MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS PUBLICS, PRIVÉS,
40 ASSOCIATIFS POUR FAIRE DE L'EEDD UN PROJET COLLECTIF
41 FEDERATEUR ET PORTEUR D'EXEMPLARITE

- 1 ♦ **il est urgent de créer les conditions favorables à l'émergence d'une**
- 2 **recherche en EEDD structurée et reconnue ;**
- 3 ♦ **un volet EEDD doit être inséré dans tous les plans et schémas**
- 4 **nationaux, régionaux et départementaux de politiques publiques**
- 5 **(politiques éducatives et politiques de développement durable) ;**
- 6 ♦ **les dotations financières de l'État ou des agences sous tutelle en**
- 7 **faveur des politiques environnementales doivent être conditionnées**
- 8 **à la mise en place d'un volet d'accompagnement en EEDD ;**
- 9 ♦ **le Conseil national de la transition écologique (CNTE) pourrait**
- 10 **utilement créer en son sein une commission dédiée à l'EEDD ;**
- 11 ♦ **la France doit porter un projet d'espace de concertation à l'échelle**
- 12 **européenne, comme il en existe au niveau national ;**
- 13 ♦ **un état des lieux de l'ensemble des initiatives en matière d'EEDD**
- 14 **doit être engagé ;**
- 15 ♦ **la mise en œuvre du volet EEDD dans le cadre des plans**
- 16 **administration exemplaire doit être améliorée ;**
- 17 ♦ **les actions de sensibilisation et d'éducation à l'EDD devraient faire**
- 18 **l'objet de financements pluriannuels, en envisageant notamment la**
- 19 **création d'un fonds régional dédié à l'EEDD.**
- 20
- 21

CHAPITRE I

CONSTAT

1
2
3

4 Le dernier rapport d'octobre 2013 du Groupe intergouvernemental
5 d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) indique une augmentation possible
6 des températures, en fonction des scénarios de développement, entre 0,3°C et
7 4,8°C d'ici à 2100, si nous n'agissons pas. Ce réchauffement induit une élévation
8 actuelle du niveau des océans d'environ trois millimètres par an en moyenne
9 globale. La biodiversité connaît, quant à elle, une accélération de son rythme
10 d'érosion puisque le *rythme* actuel de *disparition des espèces* de la planète est de
11 100 à 1 000 fois supérieur au *rythme* naturel connu depuis l'histoire de la terre.
12 Ainsi, des milliers d'espèces de plantes et d'animaux sont aujourd'hui menacées
13 d'extinction et les « services rendus par la nature » sont en déclin de 60 %
14 (pollinisation, ressources halieutiques...). Ces évolutions résultent notamment
15 des activités humaines. Selon *Global foot print*, en 2013, il ne nous a fallu que
16 huit mois pour consommer les ressources naturelles que la planète peut produire
17 en un an. Pour enrayer la perte de biodiversité et plus globalement pour réduire
18 notre pression sur les écosystèmes et les ressources, lutter contre le
19 réchauffement climatique et la montée des océans, faire face à de nouveaux
20 risques de santé-environnement, une prise de conscience par la compréhension de
21 ces enjeux est donc nécessaire. Il s'agit pour l'humanité de répondre à ses
22 besoins sur une planète fragile et dont les ressources sont à la fois limitées et
23 menacées. C'est dans ce contexte d'urgence que doit se situer le déploiement de
24 l'Education à l'environnement et au développement durable (EEDD).

25 En France, en 2013, l'EEDD a connu une double actualité institutionnelle.
26 D'une part, elle a fait son apparition dans le code de l'éducation. D'autre part,
27 elle a été le sujet de l'une des cinq tables rondes de la Conférence
28 environnementale. Ceci témoigne de la volonté partagée de faire de l'EEDD un
29 instrument déterminant de la prise de conscience, par tous, dans la société, tout
30 au long de la vie, qu'un nouveau modèle de développement est nécessaire et que
31 des ruptures s'imposeront à nous si nous ne les anticipons pas.

32 Pour favoriser l'action des citoyens, l'EEDD doit les doter d'outils
33 permettant la connaissance et la compréhension des enjeux multiples et
34 complexes. Il n'y aura en effet pas de transition sans éducation au changement,
35 sans que chaque personne ne devienne acteur de ce changement.

36 Dans cette optique, le Premier ministre a saisi le Conseil économique,
37 social et environnemental, d'un avis sur l'EEDD, intégrant l'éducation non
38 formelle et informelle, la formation continue, l'information et la sensibilisation
39 des citoyens et des consommateurs, ainsi que leur participation. Le CESE, afin de
40 préciser, pour son avis, le champ de l'EEDD a souhaité s'appuyer à la fois sur

1 l'histoire de ce mouvement et le rôle joué par différents acteurs et d'autre part sur
 2 les textes de référence. Ceci permet d'interroger, à partir des enjeux
 3 environnementaux, les dimensions économique et sociale du développement
 4 durable et d'intégrer la nécessité d'un continuum éducatif, comme volontés fortes
 5 de ce projet d'avis.

6 **I - LES SOURCES ASSOCIATIVES DE L'EEDD : UNE RELATION**
 7 **ANCIENNE ET FORTE AVEC LA NATURE, UNE HISTOIRE EN**
 8 **MOUVEMENT**

9 Le mouvement vers l'EEDD est né d'une volonté de faire connaître les
 10 richesses de la nature, mais aussi ses fragilités. Loin de n'être qu'une référence
 11 historique, cette volonté féconde et interroge, aujourd'hui encore, les autres défis
 12 de l'environnement et du développement durable.

13 Parmi les précurseurs de l'EEDD, trois mouvements peuvent être cités. Dès
 14 la fin du XIX^{ème} siècle, l'éducation populaire et le scoutisme sont les promoteurs
 15 d'une éducation dans la nature et par la nature. En parallèle, le mouvement de
 16 protection de la nature et de l'environnement accompagne son émergence
 17 d'actions de découvertes et de sensibilisation à la nature, tournées vers le grand
 18 public et en particulier la jeunesse. Au cours de la seconde moitié du
 19 XX^{ème} siècle, à mesure que se développaient les préoccupations liées aux
 20 pollutions, aux déchets, à la qualité de l'eau, à l'urbanisme... le champ s'est élargi
 21 aux questions environnementales.

22 L'éducation à l'environnement en tant que telle est née à la fin des années
 23 1970. Elle a bénéficié du contexte initié par la loi sur les parcs nationaux de 1960
 24 puis par la création du ministère de la protection de la nature et de
 25 l'environnement en 1971, ainsi que par la mise en place de politiques publiques
 26 spécifiques. En 1972, un comité interministériel (environnement, éducation,
 27 jeunesse et sports, agriculture) crée un label pour favoriser la création par les
 28 associations de centres de pédagogie de terrain : c'est ainsi que se développent
 29 les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE), aujourd'hui
 30 organisés en réseau gestionnaire du label.

31 Des associations d'éducation populaire, auxquelles étaient liés des
 32 animateurs et des enseignants, ont commencé à échanger sur le sujet de
 33 l'éducation à l'environnement au cours de cette même période : les premières
 34 rencontres nationales Ecole et nature ont vu le jour en 1983. Le Réseau école et
 35 nature (REN) qui en est issu fédère notamment les Groupements régionaux
 36 d'animation et d'information sur la nature et l'environnement (GRAINE). Les
 37 rencontres nationales école et nature se poursuivent encore à un rythme annuel.

38 La popularisation du « développement durable » à partir du sommet de Rio
 39 de 1992 a été à l'origine de nouvelles évolutions en France. L'éducation au
 40 développement durable a été perçue comme devant articuler protection de
 41 l'environnement, justice sociale et efficacité économique. Au début des années

1 2000, des débats très riches entre acteurs, ont eu lieu, notamment lorsque
 2 l'Éducation nationale a retenu les termes d'éducation à l'environnement pour un
 3 développement durable dans sa circulaire de mise en œuvre de 2004 - avec la
 4 volonté d'inscrire son action dans le cadre de la Stratégie nationale de
 5 développement durable (SNDD) - puis les termes d'éducation au développement
 6 durable en 2007. Aujourd'hui, même s'il n'y a pas à ce stade de consensus global
 7 sur le contenu précis de ce que recouvre l'EEDD, elle est perçue comme un
 8 ensemble fédérateur, une stratégie globale d'éducation donnant à comprendre
 9 l'unité et la complexité du monde. Au sein de cet ensemble, la préoccupation
 10 environnementale, bien qu'incluse dans le développement durable, entend
 11 réaffirmer son rôle de porte d'entrée éducative de la réflexion vers un modèle de
 12 développement durable. La biodiversité, l'eau, l'air et la totalité du vivant qui
 13 nous entourent sont à la fois des enjeux environnementaux majeurs et des vecteurs
 14 d'apprentissages. En invitant, dès la petite enfance, à observer, à s'étonner, à
 15 s'émerveiller, à comprendre le monde, ils permettent ensuite à l'adolescent puis à
 16 l'adulte d'accéder à la notion plus intégratrice et globale de développement
 17 durable. Cheminement vers la complexité, l'EEDD doit enfin former à une
 18 efficacité se conjuguant à la solidarité, à la responsabilité et à la citoyenneté (cf.
 19 annexe 4).

20 L'exemple des assises de l'EEDD témoigne du cheminement suivi par
 21 l'EEDD en France. À la suite du forum francophone de Montréal Planet'ERE de
 22 1997, des acteurs français, principalement issus du monde associatif et des
 23 syndicats de l'éducation nationale, se sont regroupés au sein du Collectif français
 24 pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (CFEEDD) et
 25 en ont organisé en 2000 les premières assises. Après une interruption de plusieurs
 26 années, et comme l'indique le site internet du CFEEDD, « *l'idée que ce qui*
 27 *compte le plus, c'est le dialogue et la capacité de faire ensemble* » s'est imposée.
 28 Les deuxièmes assises de l'EEDD sont organisées en 2009 à Caen, puis les
 29 troisièmes en 2013 à Lyon rassemblant plus de 1 200 participants. Leur succès
 30 démontre que la mobilisation des acteurs ne faiblit pas, bien au contraire.

31 **II - UNE EXPRESSION PUBLIQUE DE L'IMPORTANCE DE L'EEDD,** 32 **UNE PÉNÉTRATION PLUS LENTE DANS LES FAITS**

33 Compte tenu de la place qu'occupe, par sa valeur constitutionnelle, la
 34 Charte de l'environnement dans la hiérarchie des normes, on rappellera d'emblée
 35 les termes de son article 8 : « *l'éducation et la formation à l'environnement*
 36 *doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente*
 37 *charte* », ceux de son article 6 : « *les politiques publiques doivent promouvoir un*
 38 *développement durable* », ainsi que ceux de son article 7 : « *Toute personne a le*
 39 *droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux*
 40 *informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et*
 41 *de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur*

1 *l'environnement.* » La combinaison de ces trois articles permet d'affirmer que
2 l'EEDD s'inscrit en France dans ce cadre général.

3 **1. Des stratégies construites et partagées par un nombre croissant** 4 **d'acteurs**

5 La Stratégie nationale du développement durable 2003-2008, après une
6 large consultation d'acteurs de la société civile, en intitulant son premier axe
7 stratégique « *le citoyen, acteur du développement durable* », a pour la première
8 fois fixé une ambition interministérielle au développement durable, sous l'égide
9 du Premier ministre, incluant la sensibilisation, l'information et la participation
10 du citoyen, ainsi que le développement de l'éducation à l'environnement pour un
11 développement durable dans le cadre scolaire et la formation professionnelle. Il
12 en a résulté la première circulaire pour son insertion dans les différents cursus à
13 la rentrée 2004. Après consultation de la société civile, la stratégie nationale de
14 développement durable 2010-2013 consacre, quant à elle, son « *défi n° 1* » à la
15 consommation et à la production durables et son « *défi n° 2* » à la société de la
16 connaissance. Trois des six choix stratégiques effectués concernent la formation
17 au développement durable.

18 Bien qu'aucun des six groupes de travail initiaux constitués en 2007, lors
19 du lancement du Grenelle de l'environnement, n'ait spécifiquement été consacré
20 à l'EEDD, ceux-ci ont formulé à son sujet un certain nombre de propositions,
21 prolongées en novembre 2008 par celles des Comités opérationnels (COMOP).
22 Un groupe de travail interministériel sur l'éducation au développement durable a
23 également été constitué, il a rendu ses conclusions en janvier 2008. Par la suite,
24 la loi Grenelle I a posé des principes en faveur de l'EEDD, et initié un certain
25 nombre d'évolutions, notamment en ce qui concerne l'information
26 environnementale, la mention des impacts environnementaux des produits et des
27 offres de services, la généralisation de l'éducation au développement durable, ou
28 encore la mise en œuvre d'outils de formation tout au long de la vie... La loi
29 Grenelle II a précisé les règles d'un certain nombre d'expérimentations.

30 Enfin, en septembre 2013, à la demande des acteurs, le gouvernement a fait
31 le choix, lors de l'organisation de la Conférence environnementale, d'une table
32 ronde consacrée exclusivement à l'éducation à l'environnement et au
33 développement durable. Une *feuille de route* détaillant dix chantiers prioritaires
34 en est issue, dont la moitié concerne l'enseignement scolaire et supérieur et la
35 formation des enseignants. Parmi les autres chantiers, le CESE note la volonté de
36 développer les sorties et séjours nature, de promouvoir l'EEDD dans les centres
37 de loisirs, ainsi que dans les formations professionnelles initiales du champ de
38 l'animation et du sport, et d'augmenter le nombre de services civiques relevant
39 de la thématique « environnement ». Un certain nombre de points de vue
40 critiques ont pointé que ces mesures étaient déjà engagées avant la conférence
41 environnementale et concernaient principalement la formation initiale.

1 Un échéancier d'application a été élaboré qui fixe à 2014 l'entrée en
2 vigueur partielle de plusieurs de ces mesures, qui relèvent principalement des
3 attributions du ministère de l'Éducation nationale et de celui des Sports et de la
4 Jeunesse. De nombreux acteurs de la table ronde ont souligné l'importance de ces
5 avancées, mais ont exprimé en même temps leur insatisfaction que les autres
6 dimensions de l'EEDD ne soient pas traitées, en particulier les aspects
7 concernant les ménages, les salariés et les entreprises ainsi que les enjeux de
8 participation citoyenne et de dialogue territorial qui avaient pourtant largement
9 mobilisé les participants de l'Espace national de concertation (ENC) lors de la
10 préparation de la table ronde. Le CESE souhaite intégrer l'ensemble des
11 dimensions de l'EEDD dans le présent projet d'avis.

12 **2. Un nombre d'initiatives de terrain en augmentation, un besoin de** 13 **coordination**

14 Les associations ont un rôle historique en faveur de l'EEDD. Malgré les
15 difficultés nombreuses qu'elles rencontrent et qu'elles ont soulignées lors des
16 auditions, notamment en termes de moyens financiers qui ont connu
17 d'importantes baisses ces dernières années, elles ont continué à développer leurs
18 actions. On trouve parmi elles, par exemple des acteurs de la protection de
19 l'environnement, du développement local, de l'accès à la citoyenneté par la
20 pratique des sciences, de l'éducation à l'environnement-santé, de défense des
21 consommateurs, etc.

22 Les auditions ont montré que dans des grandes entreprises, notamment
23 celles qui sont engagées dans une politique de responsabilité sociale et
24 environnementale (RSE) ou de développement durable et qui publient des
25 données au besoin dans un rapport annuel dédié, des actions d'EEDD sont
26 mises en œuvre, souvent par la direction du développement durable. Il s'agit par
27 exemple de définir des actions de sensibilisation du management et de l'ensemble
28 du personnel à ces thématiques... Des entreprises engagées depuis longtemps
29 dans des actions relatives à l'impact environnemental de leur activité - industries
30 extractives, du bâtiment et des travaux publics (BTP), de l'énergie et de l'eau... -
31 ont souvent établi de véritables politiques de formation, dont les modules sont de
32 plus en plus fréquemment co-construits avec différents acteurs extérieurs, dont
33 les associations. Certaines entreprises s'engagent, par ailleurs, dans ces réflexions
34 dans une perspective de transformation des métiers, à laquelle participent les
35 branches professionnelles. L'Association des directeurs du développement
36 durable (C3D) a également entrepris de réaliser un observatoire des bonnes
37 pratiques des organisations de ses membres.

38 Comme le CESE l'a souligné dans l'avis adopté en juin 2013, *La RSE : une*
39 *voie pour la transition économique, sociale et environnementale*, les TPE-PME
40 sont, également, de plus en plus nombreuses à prendre volontairement en compte
41 la dimension de la RSE comme un élément de leur développement. Ces
42 entreprises, artisanales, coopératives, professions libérales sont accompagnées

1 par les organisations professionnelles et par les chambres consulaires. En
2 s'engageant dans des démarches de développement durable, elles assurent une
3 fonction d'éducation et de formation de leurs membres notamment sur les aspects
4 environnementaux.

5 Des collectivités et groupements de collectivités agissent aussi, à
6 commencer par les collectivités qui exercent des responsabilités en matière
7 d'éducation initiale. Des documents stratégiques, d'orientation ou de
8 planification, élaborés à différents niveaux d'administration territoriale, à
9 vocation globale et volontaires (agendas 21) ou obligatoires (Schéma directeur de
10 la région Ile-de-France, plan de déplacements urbains), comme relatifs à des
11 politiques thématiques (schémas et plans climat énergie), comprennent des volets
12 EEDD. Les services de l'État sont également à l'origine de projets innovants : tel
13 centre régional de documentation pédagogique élaboré, de manière largement
14 concertée, un site internet collaboratif sur le développement durable, telle
15 direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
16 accompagne un programme régional de sensibilisation aux consommations
17 d'énergie, telle structure de santé publique organise des actions de prévention en
18 santé environnementale, etc.

19 Les pratiques sont si nombreuses, si variées, qu'il n'a d'ailleurs pas été
20 possible jusqu'à présent de dresser un véritable état des lieux de l'EEDD en
21 France. De plus, elles sont confrontées bien souvent aux mêmes obstacles :
22 caractère incomplet du maillage territorial, difficultés de l'organisation en
23 réseaux et de la coordination, manque de moyens, insuffisante sécurisation du
24 partenariat avec les pouvoirs publics... Les acteurs de l'EEDD soulignent en
25 outre les difficultés du « passage à l'acte », c'est-à-dire d'une mise en œuvre
26 concrète, produisant tous ses effets sur le terrain, de la volonté politique affichée
27 et des décisions prises.

28 L'élan en faveur de l'EEDD mobilise aujourd'hui toutes les catégories
29 d'acteurs. Conscient du nombre d'initiatives existantes, le CESE a créé à
30 l'occasion de cette saisine une plateforme internet destinée à recueillir en ligne
31 des témoignages de celles et ceux qui prennent sur le terrain des initiatives dans
32 le domaine de l'EEDD. Comme le montrent les graphiques joints en annexe, les
33 initiatives déposées font apparaître une prédominance des contributions
34 associatives, les entreprises comme les territoires étant également présents (cf.
35 annexe 5).

36 **3. Une EEDD encore trop cantonnée au public jeune**

37 L'EEDD est apparue pour la première fois dans un texte législatif en 2010,
38 concernant l'enseignement agricole. La loi de modernisation de l'agriculture a
39 modifié ses objectifs : désormais, il « *contribue à l'éducation au développement*
40 *durable et à la mise en œuvre de ses principes* ». Aujourd'hui, SupAgro Florac
41 pilote la mission d'appui à l'enseignement agricole en matière de développement

1 durable. L'enseignement agricole dispose notamment d'un réseau, le Réseau
2 national éducation pour un développement durable (RNEDD).

3 En 2011, l'éducation au développement durable est entrée dans une
4 nouvelle phase de généralisation par l'Éducation nationale, qui prévoit sa pleine
5 prise en compte dans les programmes, la multiplication des démarches globales
6 dans les établissements, et la formation des personnels.

7 La loi du 8 juillet 2013, dite loi de refondation de l'école » complète le
8 code de l'éducation par une section 11 intitulée « *l'éducation à l'environnement
9 et au développement durable* ». L'EEDD y est définie par ses objectifs :
10 « *L'éducation à l'environnement et au développement durable débute dès l'école
11 primaire. Elle a pour objectif d'éveiller les enfants aux enjeux
12 environnementaux. Elle comporte une sensibilisation à la nature et à la
13 compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les
14 ressources naturelles.* » L'ajout de cet article dans la loi résulte d'un
15 amendement parlementaire. Il ne figurait donc pas dans le texte du projet de loi
16 soumis à l'avis du CESE adopté en janvier 2013.

17 Le rapport annexé à la loi précise le contenu de l'éducation à
18 l'environnement et au développement durable : « *face aux défis
19 environnementaux du XXI^{ème} siècle, il est indispensable de fournir aux élèves une
20 éducation à l'environnement sur l'ensemble de leur cursus scolaire. Cette
21 éducation doit, d'une part viser à nourrir la réflexion des élèves sur les grands
22 enjeux environnementaux (...). Elle doit aussi, d'autre part sensibiliser aux
23 comportements éco-responsables et aux savoir-faire qui permettront de
24 préserver notre planète en faisant évoluer notre manière de vivre et de
25 consommer* ». Le législateur donne donc clairement à l'EEDD une double
26 mission : faire comprendre les enjeux et faciliter des comportements
27 éco-responsables. Le CESE souscrit au souhait de voir complétée et
28 contextualisée, une EEDD qui ne peut être restreinte à une seule éducation aux
29 bons gestes. Il s'agit maintenant de passer à une phase d'appropriation de ces
30 sujets par l'ensemble de l'Éducation nationale. Il regrette notamment que
31 l'explicitation de l'intégration des volets social et économique de l'EEDD ne
32 figure pas dans les textes de loi.

33 Par la suite, la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à
34 la recherche a enrichi les textes de dispositions relatives au développement
35 durable. Désormais, les recherches effectuées dans le cadre du service public de
36 l'enseignement supérieur, comme dans le cadre de la politique nationale de la
37 recherche et du développement technologique, seront valorisées « *au service de
38 la société* » et viendront en appui « *des politiques publiques menées pour
39 répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et du
40 développement durable.* »

41 Enfin, ce bref panorama serait incomplet s'il ne mentionnait pas le rôle du
42 délégué interministériel au développement durable, qui anime depuis 2004 un

1 réseau de hauts fonctionnaires chargés de sensibiliser au développement durable
 2 dans chacun des ministères, dont celui de l'Éducation nationale. Plusieurs
 3 départements ministériels interviennent dans le champ de l'EEDD, c'est le cas du
 4 ministère de l'Écologie et du développement durable, conformément aux termes
 5 de son décret d'attributions. Le ministre préside le Conseil national de la
 6 transition écologique (CNTE), chargé de suivre la mise en œuvre des thèmes des
 7 conférences environnementales dont l'EEDD fait partie. Le Commissariat
 8 général au développement durable, avec un chargé de projet éducation-formation,
 9 intervient sur ces sujets depuis plusieurs années. Le ministère exerce sa tutelle sur
 10 plusieurs écoles d'ingénieurs et de techniciens.

11 Le ministère des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie
 12 associative est également concerné : ses propres circulaires s'attachent à préciser
 13 les conditions de formation des acteurs, notamment des personnels du ministère,
 14 aux enjeux du développement durable, de sa prise en compte dans les diplômes
 15 de l'animation et du sport, et de conduite d'actions sur le terrain.

16 Au total, l'inscription de l'EEDD dans le code de l'éducation représente
 17 sans aucun doute une étape clé en garantissant la pérennité. L'inscription
 18 institutionnelle de l'EEDD montre toutefois une focalisation sur le public jeune,
 19 en formation initiale, formelle ou non formelle.

20 **III - L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE** 21 **CADRE INTERNATIONAL ET EUROPÉEN**

22 Les premières réflexions conduites dans le cadre du système des Nations
 23 Unies ont pris corps dans les années 1970, à la suite de la conférence de
 24 l'UNESCO de 1968 sur la biodiversité, de celle des Nations Unies de 1972 sur
 25 l'environnement humain, et de la création du Programme des Nations unies pour
 26 l'environnement (PNUE). Plus précisément, l'UNESCO fait remonter l'origine
 27 de « l'éducation au service du développement durable » (EDD) au sommet de
 28 Rio de 1992. L'article 36 de l'Agenda 21 a fixé dans le cadre du plan d'actions
 29 les objectifs formulés pour l'éducation, la sensibilisation du public et
 30 l'information.

31 « *La décennie pour l'éducation au service du développement durable* »
 32 (DEDD), instaurée par les Nations Unies, couvre la période 2005-2014.
 33 L'UNESCO s'est engagée à publier trois rapports sur le sujet. En 2012, lors de la
 34 parution du deuxième rapport, l'organisation a reconnu la difficulté de définir un
 35 concept uniforme d'EDD à mettre en œuvre dans tous les pays et toutes les
 36 régions, en l'absence de consensus universel sur les moyens de parvenir à un
 37 développement plus durable.

38 Dans ses conclusions, tirées d'une enquête concernant près d'une centaine
 39 de pays, le rapport souligne notamment que l'EDD est considérée de plus en plus
 40 comme un moyen de contribuer à la rénovation de l'éducation, de l'enseignement
 41 et de l'apprentissage ; qu'elle est largement perçue comme pouvant fédérer toutes

1 les approches éducatives axées sur la préservation de la planète et le bien-être
2 humain ; enfin que dans de nombreux pays les frontières entre écoles, universités
3 et secteur privé s'estompent, l'accent étant mis par l'enseignement sur la
4 durabilité et les enjeux du monde réel.

5 L'UNESCO rappelle, par ailleurs, que si de nombreux projets et contenus
6 éducatifs sont pertinents au regard de l'EDD (éducation des consommateurs,
7 éducation au développement, éducation à la santé, éducation à la citoyenneté
8 etc.), elle entretient une relation privilégiée avec l'éducation à l'environnement,
9 dont elle procède, et dont elle entend tirer les leçons. En juin 2013, le septième
10 congrès mondial de l'éducation à l'environnement s'est tenu à Marrakech, il s'est
11 conclu par un appel qui insiste sur la mobilisation des pouvoirs publics et les
12 synergies entre acteurs. Les participants ont souligné le décalage persistant entre
13 une situation alarmante de l'environnement à l'échelle mondiale et l'insuffisance
14 des moyens comme de l'attention concrètement portée à l'éducation à
15 l'environnement.

16 Dans le cadre international toujours, la Convention de la commission
17 économique des Nations Unies pour l'Europe sur « *l'accès à l'information, la*
18 *participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en*
19 *matière d'environnement* » adoptée à Aarhus en 1998 - et ratifiée par la France
20 en 2002 - occupe une place particulière, dans la mesure où la très grande majorité
21 de ses quarante-six signataires sont des pays européens. Les États parties
22 témoignent de leur volonté de « *promouvoir l'éducation écologique afin de faire*
23 *mieux comprendre ce que sont l'environnement et le développement durable* ».

24 Dans l'Union européenne (UE), l'éducation relève de la compétence des
25 États membres et la Commission européenne ne peut donc intervenir qu'en vertu
26 du principe de subsidiarité. Les principaux documents qui engagent les États
27 membres à progresser sur la voie de l'éducation au développement durable
28 émanent du Conseil européen. En juin 2006, dans sa nouvelle stratégie en faveur
29 du développement durable, le conseil de l'Union européenne a déclaré que
30 « *L'éducation est indispensable pour promouvoir un changement de*
31 *comportement et doter l'ensemble des citoyens des compétences essentielles qui*
32 *sont nécessaires pour parvenir au développement durable.* » Inscrivant l'action
33 de l'UE dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'EDD, il indique
34 que « *les États membres pourraient promouvoir l'éducation en vue du*
35 *développement durable et une formation ciblée pour des professions dans des*
36 *secteurs clés tels que la construction, l'énergie, les transports* ».

37 De manière plus précise, le Conseil européen des 18 et 19 novembre 2010 a
38 adopté des conclusions sur l'éducation au service du développement durable.
39 Elles situent clairement l'EDD dans une perspective d'éducation et de formation
40 tout au long de la vie, permettant de faire délibérément des choix, grâce aux
41 compétences et attitudes acquises, concernant « *le monde complexe dans lequel*
42 *nous vivons et la manière dont nous nous comportons* ». Elles invitent les États

1 membres et la commission à rechercher, au travers des stratégies en faveur du
2 Développement durable (DD) et Europe 2020, les moyens de son
3 développement.

4 Au total, dans le contexte international et européen, l'éducation pour un
5 développement durable s'est imposée en une vingtaine d'années. Ses enjeux sont
6 désormais reconnus, mais les choix à faire pour la mettre en œuvre appartiennent
7 aux États.

8 **IV - L'EEDD, UNE PRÉOCCUPATION RÉCURRENTÉ DU CESE**

9 Le CESE a manifesté, dans les travaux de la mandature précédente, son
10 intérêt pour les questions relatives à l'éducation à l'environnement et au
11 développement durable dans le cadre de la préparation d'avis consacrés au
12 changement climatique, à la qualité de l'habitat, à l'enseignement agricole ou
13 encore au rôle des seniors dans la cité.

14 Pour ne s'en tenir qu'aux seuls avis de la mandature actuelle, dont les
15 travaux ont débuté en 2011, l'EEDD est présentée dans plus d'une dizaine d'avis
16 comme un enjeu majeur méritant de faire l'objet de recommandations
17 spécifiques. Quelques-uns d'entre eux, qui consacrent d'importants
18 développements au sujet, sont évoqués ci-dessous.

19 Dans son avis intitulé « *la biodiversité, relever le défi sociétal* », adopté en
20 juin 2011, le Conseil a ainsi insisté sur l'éducation et la formation aux enjeux du
21 vivant, la sensibilisation de la population aux problèmes, l'enseignement de
22 l'écologie dans toutes les filières et son intégration dans le socle culturel commun
23 donné à tous par le système éducatif.

24 Le « *rapport annuel sur l'état de la France en 2011* » a suggéré d'établir
25 un plan pour une consommation durable, articulé à la SNDD et assorti d'un suivi
26 annuel, avec pour objectif de faire évoluer le comportement du consommateur.

27 Le « *Bilan du grenelle de l'environnement* », en février 2012, a proposé
28 d'encourager l'éducation et la formation au développement durable tout au long
29 de la vie, tant dans la vie privée que dans la sphère publique. Le même avis a
30 soumis à l'attention des pouvoirs publics un certain nombre de préconisations
31 visant à développer la sensibilité environnementale - déjà présente dans la
32 société - du citoyen et du consommateur, notamment grâce à l'affichage
33 environnemental et à la traçabilité environnementale et sociale des produits et
34 services.

35 Dans « *la transition énergétique 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à*
36 *tracer* », adopté en février 2013, le Conseil est revenu sur le rôle de l'information
37 et de la sensibilisation des citoyens comme instruments de leur mobilisation.
38 L'importance à accorder dans le cadre de l'éducation au développement durable
39 aux questions relatives à la transition y a été fortement soulignée.

1 L'avis intitulé « *Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion*
2 *durable des océans* », voté en juillet 2013, a notamment réaffirmé l'attachement
3 de la société civile aux classes de mer, a souligné leur rôle et a recommandé de
4 lever les freins à leur développement.

5 Enfin, dans « *agir pour la biodiversité* », en septembre 2013 - premier avis
6 de suite de la mandature - le CESE a proposé un certain nombre d'actions en
7 faveur de l'éducation à la nature et à la biodiversité, comme sa prise en compte
8 dans les référentiels de formation des enseignants, le développement d'actions
9 concrètes dans les lieux d'enseignement, ou un engagement en faveur des classes
10 de découverte.

11 Sans qu'il leur soit plus amplement fait référence dans la suite de l'avis,
12 l'apport de l'ensemble de ces travaux doit être souligné ici. La réponse à la
13 saisine gouvernementale s'appuie et s'inspire notamment de ces propositions
14 élaborées dans un cadre thématique pour présenter pour la première fois un texte
15 global sur ce sujet, soumis à une assemblée constitutionnelle.

16
17

CHAPITRE II

PROPOSITIONS

1
2
3
4 La France a au niveau mondial, comme au niveau européen, une
5 responsabilité particulière en matière d'environnement. Notre pays est riche de
6 ses espaces maritimes, de la diversité de ses milieux naturels, de ses terres
7 agricoles, de sa forêt, de sa position de carrefour des grandes zones naturelles
8 européennes, de ses paysages, de ses parcs, de son cadre de vie... Sa biodiversité
9 est exceptionnelle, à l'échelle mondiale à travers les territoires ultramarins
10 notamment, mais aussi en Europe, du fait de sa position biogéographique. Or de
11 nombreuses pressions s'exercent sur cette biodiversité, mais aussi, plus
12 largement, sur l'environnement.

13 Les enfants, comme les adultes, sont de moins en moins en contact avec la
14 nature. Cet éloignement a conduit progressivement la société moderne à en
15 oublier les lois spécifiques, les bienfaits, la fragilité des ressources qu'elle fournit
16 et notre dépendance de ces dernières. Cet éloignement progressif, cette
17 distanciation par rapport à la nature, la méconnaissance de son rôle et de son
18 fonctionnement participent à la détérioration de l'environnement, voire de la
19 santé humaine.

20 Pour ces raisons l'EEDD doit poursuivre, conjointement et sans les
21 hiérarchiser entre eux, les objectifs suivants :

- 22 - favoriser globalement une approche pluridisciplinaire comme
23 méthode de formation au développement durable et à la citoyenneté
24 (compréhension des enjeux, éducation à la complexité, à la
25 responsabilité, à la participation...);
- 26 - favoriser la connaissance et la prise de conscience des enjeux liés au
27 vivant qui nous entoure (gènes, espèces, écosystèmes...) par tous,
28 dans les différents lieux et occasions de la vie ;
- 29 - mettre ou remettre enfants et adultes au contact de la nature et de la
30 biodiversité, en milieu urbain comme en milieu rural, de manière
31 positive et attrayante ;
- 32 - donner les moyens à tous les publics, que ce soit dans la sphère privée
33 (famille, loisirs...) ou professionnelle, et donner les clefs et
34 compétences pour une meilleure articulation des dimensions
35 écologique, humaine, sociale et économique, afin de contribuer
36 activement à la construction d'un monde durable.

37 Les enjeux de l'EEDD se déroulant dans un continuum espace-temps qui
38 commence avec l'enfance et se poursuit jusqu'à la vieillesse, les propositions qui
39 suivent aborderont cette progression en quatre thèmes.

1 **I - DIFFUSER L'EEDD DANS LA FORMATION INITIALE :**
 2 **ÉDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE**

3 En matière d'EEDD, toutes les possibilités d'apprendre doivent être mises à
 4 profit. L'éducation formelle incombe principalement à l'éducation nationale et à
 5 l'enseignement supérieur, ainsi qu'agricole. L'éducation non formelle est, elle,
 6 selon l'UNESCO, une activité d'apprentissage réalisée en dehors du système
 7 éducatif formel, et s'effectue sur une base volontaire, de manière organisée et
 8 structurée. Elle est dotée d'objectifs et s'adresse à des publics identifiés.

9 Naturellement, en France comme dans beaucoup de pays, ce champ est l'un
 10 de ceux où le bénévolat joue un grand rôle, il exprime une volonté de s'engager
 11 pleinement dans l'action éducative. L'éducation non formelle donne lieu aussi à
 12 des politiques publiques, dans lesquelles le ministère des Sports, de la jeunesse,
 13 de l'éducation populaire et de la vie associative joue un rôle essentiel. Le Brevet
 14 d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et ses qualifications
 15 complémentaires permettent d'encadrer des mineurs en centres d'accueil
 16 collectif. Le service civique offre aussi des opportunités de participer à des
 17 actions qui concourent à l'éducation à l'environnement. Les propositions qui
 18 suivent concernent ces deux formes d'éducation.

19 **1. Éducation nationale : transformer l'essai législatif**

20 L'EEDD a été introduite dans le code de l'éducation en 2013. Bien que la
 21 saisine du Premier ministre porte sur l'éducation non formelle, le CESE
 22 considère qu'il est pertinent d'aborder certains aspects de l'éducation formelle
 23 dans la mesure où cette dernière conduit à la sensibilisation au développement
 24 durable en amont de l'entrée dans la vie active.

25 M. Jacques Moret, recteur de l'académie de Poitiers et auteur d'un rapport
 26 sur l'enseignement de la biodiversité publié en septembre 2013, a relevé dans une
 27 étude récente relative à l'enseignement de l'EEDD (« l'éducation au
 28 développement durable : entre « éducation à » et disciplines scolaires », les
 29 difficultés :

- 30 - à renouveler les pratiques des enseignants, à croiser les apprentissages
 31 et à s'engager dans un enseignement global,
- 32 - à dépasser l'enseignement disciplinaire encore marqué ;
- 33 - à poser en termes scientifiques des questions complexes et
 34 pluridisciplinaires ;
- 35 - à prendre en compte réellement les programmes d'EEDD dans les
 36 enseignements et à évaluer les résultats de ces enseignements auprès
 37 des élèves.

38 *1.1. Des thématiques ponctuelles à une approche transversale*

39 Dans le cadre de son rapport, M. Moret livre également un état des lieux de
 40 l'EEDD en différents points du territoire. Dans l'académie de Poitiers, les
 41 thématiques « traitement des déchets », biodiversité et énergie prédominent dans
 42 les établissements ayant participé à l'enquête.

1 Ces éléments permettent de mesurer la difficulté qu'il y a pour un
 2 établissement scolaire à s'engager réellement dans une démarche globale de
 3 développement durable sans céder à la facilité qui consisterait à se limiter à des
 4 objectifs strictement utilitaristes, ou comportementaux. Toute dimension concrète
 5 ne peut cependant être ignorée. Il y a dans l'EEDD à la fois la volonté d'éduquer
 6 à la citoyenneté, et celle de donner à appliquer des connaissances.

7 Comme le précise M. Moret, cette fois à propos de la prise en compte de la
 8 biodiversité dans les enseignements scolaires, celle-ci ne doit pas être
 9 « *déconnectée de l'approche globale du développement durable* ». **Pour le**
 10 **CESE, cette remarque liminaire vaut pour chacune des grandes thématiques**
 11 **de l'EEDD, dont l'étude doit rester reliée à l'objectif global d'un**
 12 **développement durable.**

13 *1.2. Des établissements en démarche de développement durable*

14 On constate que si des projets existent, qui s'appuient pour la plupart sur la
 15 volonté d'enseignants et de chefs d'établissements, la généralisation par
 16 Éducation nationale de l'approche EEDD à tous les âges d'enseignement et son
 17 insertion dans tous les programmes, ne s'est pas encore réellement produite. En
 18 juillet 2013, l'Éducation nationale a publié des instructions destinées aux écoles,
 19 collèges, lycées et centres de formation des apprentis qui décident « *d'entrer en*
 20 *démarche globale de développement durable* » afin de déterminer à quelles
 21 conditions ils pourront être labellisés « E3D » (pour Établissement en démarche
 22 de développement durable). Il s'agit pour ces établissements de s'engager dans la
 23 mise en œuvre d'un projet de développement durable, compatible avec toute
 24 autre forme de démarche de ce type comme les agenda 21 d'établissement, en
 25 créant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire et la gestion de
 26 l'établissement lui-même. Celui-ci devient de la sorte « *un lieu d'apprentissage*
 27 *global du développement durable ancré dans un territoire.* »

28 **Le CESE estime que les projets et démarches EEDD des établissements**
 29 **doivent être systématisés.**

30 **Un effort spécifique devrait être consenti outre-mer, dont les**
 31 **exceptionnelles richesses en matière de biodiversité ou les potentialités en**
 32 **énergies renouvelables fournissent des thèmes fédérateurs, valorisant les**
 33 **territoires, permettant d'introduire d'autres thématiques de l'EEDD.**

34 *1.3. Renforcer l'EEDD dans les programmes scolaires*

35 Le conseil supérieur des programmes, créé par la loi de juillet 2013, et
 36 installé au mois d'octobre 2013, doit participer sur les cinq prochaines années à
 37 la définition du socle commun de compétences, des nouveaux programmes de
 38 l'école maternelle, à la conception de certains programmes (éducation civique...)
 39 ou à la prise en compte de certains parcours (éducation artistique...) dans les
 40 programmes. Le ministre de l'Éducation nationale a chargé son président
 41 d'intégrer dans ses réflexions et recommandations l'éducation à l'environnement
 42 et au développement durable.

1 Le CESE appuie cette demande. Pour notre assemblée, il appartiendra
2 surtout au conseil supérieur des programmes de veiller à ce que l'EEDD soit
3 traitée de manière transversale, afin qu'elle irrigue l'ensemble des
4 disciplines des sciences à la philosophie et ne se réduise pas à l'ajout d'un
5 module supplémentaire. Le conseil supérieur devra s'entourer des
6 compétences adaptées. La mise en œuvre des programmes en première
7 année de chacun des cycles à la rentrée scolaire 2015 devra prendre en
8 compte cette ambition puis la poursuivre pour chaque année suivante.

9 Dans la mise en œuvre de la révision des programmes, le CESE
10 propose de passer chaque fois que possible d'une approche descriptive à une
11 approche de la compréhension et de la prise de décision, fondée sur une
12 dynamique de la pédagogie de projet.

13 Enfin, pour accompagner la prise en compte de l'EEDD dans les
14 programmes, un contrôle des connaissances acquises est nécessaire. Il existe
15 déjà, dans certaines disciplines, un contrôle continu portant sur des enjeux
16 du développement durable. Pour le CESE, ce contrôle mériterait d'être
17 étendu dans une approche transdisciplinaire.

18 Le CESE propose d'étudier les modalités d'une évaluation par niveau
19 et par cycle, s'appuyant notamment sur les travaux personnels encadrés
20 (TPE). Dans le cadre d'une évolution du brevet et du baccalauréat, une
21 épreuve spécifique pourrait être proposée visant à mobiliser les
22 connaissances acquises dans les différentes matières pour apprécier
23 l'aptitude des élèves, à travers les enseignements reçus, à analyser les
24 interrelations et interactions que fait apparaître le développement durable.

25 Le travail sur l'éducation civique confié au conseil supérieur des
26 programmes devra être l'occasion de souligner tout ce que l'EEDD peut
27 apporter à l'éducation à la citoyenneté en général et de mettre en avant le
28 point d'appui qu'elle pourrait constituer.

29 *1.4. Former les professionnels de l'Éducation nationale à l'EEDD*

30 Concernant la formation des enseignants, l'EEDD doit être intégrée
31 dans les maquettes des masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et
32 de la formation (MEEF) et au sein des écoles supérieures du professorat et
33 de l'éducation, pour les professeurs de tous les degrés, y compris dans les
34 lycées professionnels. Cette formation doit être construite sur une approche
35 pluridisciplinaire, impliquant découvertes des milieux et du territoire,
36 travail en groupe des élèves, et destinée à faciliter de nouvelles dynamiques
37 pédagogiques.

38 L'EEDD doit, parallèlement, trouver sa place dans les plans nationaux
39 et académiques de formation des cadres pédagogiques et administratifs de
40 l'éducation nationale. Pour ces acteurs, la formation continue, tant
41 présentielle qu'à travers des supports numériques, doit être développée.

42 Tant dans le cadre de la formation initiale que dans celui de la
43 formation continue, il doit être développé des modules de formation pour
44 favoriser le travail en partenariat avec les acteurs territoriaux. L'expérience

1 des enseignants rompus à la pratique de la pédagogie de projet et au partenariat
 2 avec les acteurs territoriaux pourra être utilement mise à profit dans le cadre de
 3 ces formations.

4 *1.5. L'EEDD au service de la participation*

5 Une des missions de l'EEDD est de préparer le citoyen à la participation
 6 aux débats publics, dont la déclaration de Rio dès 1992 indiquait qu'elle est l'une
 7 des modalités indispensables au traitement des questions environnementales.

8 **Le CESE souhaite que cette dimension d'éducation à la citoyenneté au**
 9 **cœur de l'EEDD soit affirmée notamment au collège et au lycée qui doivent**
 10 **devenir des lieux d'apprentissage de la participation. Aussi le CESE**
 11 **préconise l'apprentissage des pratiques du débat dans l'enceinte des**
 12 **établissements sur des sujets comme la biodiversité, le climat, la santé**
 13 **environnementale, l'eau... conformément aux règles de la participation,**
 14 **c'est-à-dire avec, à l'issue, des réponses de la direction de l'établissement sur**
 15 **les suites réservées au débat (actions concrètes...). Ces pratiques**
 16 **participatives contribueront à initier les élèves à la pratique de la**
 17 **démocratie.**

18 *1.6. Renouer le contact avec la nature*

19 Ces efforts supplémentaires en faveur de l'EEDD ne dispensent pas
 20 l'éducation nationale d'une réflexion sur le rôle spécifique que joue l'éducation à
 21 la nature et à l'environnement, dans la mesure où la relation au vivant, au monde,
 22 à la découverte de cet environnement, font partie des fondamentaux de
 23 l'éducation de l'enfant. La découverte du monde vivant, de la nécessaire
 24 empathie avec les autres vivants, constitue un maillon essentiel de l'éducation
 25 première. Elle peut aussi participer, à sa façon, à l'apprentissage d'autres
 26 fondamentaux : compter les espèces du potager, lire le nom des plantes... **Le**
 27 **CESE souhaite souligner combien de telles activités contribuent au socle**
 28 **commun de compétences et de connaissances.**

29 On assiste pourtant, depuis dix ans, au déclin des classes de découverte qui
 30 sont porteuses de valeurs comme la simplicité, la découverte de l'environnement
 31 naturel, la prise de responsabilité... Plusieurs rapports ont examiné cette question
 32 depuis le premier travail du Conseil national du tourisme en 1999 (le CNT est
 33 revenu sur le sujet en 2008), le rapport parlementaire de 2004 (Mme Pavy,
 34 députée), ou encore les travaux des associations d'élus comme le groupe de
 35 travail dédié de l'association nationale des maires de stations de montagne. Les
 36 difficultés sont nombreuses. Elles constituent d'abord une charge financière pour
 37 les collectivités et les familles. Elles se heurtent ensuite à des obstacles d'ordre
 38 administratif : ainsi, dans le secondaire, le découpage horaire et disciplinaire ne
 39 facilite pas le montage de projets partenariaux en lien avec le territoire. Enfin, la
 40 responsabilité qui pèse sur les enseignants organisateurs en cas d'accident ou
 41 problèmes sanitaires constitue un frein puissant à l'organisation de ces
 42 déplacements hors de l'enceinte scolaire. Les autorités éducatives sont plus
 43 prudentes que jamais à cet égard pour éviter toute poursuite des familles. Pour
 44 donner un exemple, on rappellera que certaines dispositions prises pour éviter la

1 transmission aux enfants du virus de la grippe dite « aviaire » au cours de sorties,
2 à l'occasion par exemple de contacts avec les oiseaux, sont toujours en vigueur.

3 **Pour le CESE, les sorties scolaires, les classes de découverte, doivent**
4 **être valorisées, en commençant par des « sorties de terrain » dans**
5 **l'environnement proche, puis en facilitant l'organisation des séjours de**
6 **pleine nature. Il est indispensable que chaque élève, à la maternelle et à**
7 **l'école, puisse de la sorte faire l'expérience du contact avec la nature,**
8 **première étape vers la compréhension des questions environnementales, et la**
9 **connaissance d'enjeux fondamentaux de l'EEDD comme la biodiversité. Il**
10 **est nécessaire de dégager très régulièrement un espace temps pour**
11 **développer les projets d'EEDD, une journée par mois pouvant constituer un**
12 **objectif.**

13 **Toutes les voies de mutualisation de moyens, notamment entre**
14 **collectivités, pour réduire les coûts, méritent d'être explorées. Il est**
15 **indispensable que l'égalité de traitement entre enfants soit respectée, afin**
16 **que chacun d'entre eux puisse être associé aux sorties ou projets sans que le**
17 **financement ne constitue une barrière.**

18 **Enfin, l'application des réglementations sur les « sorties scolaires avec**
19 **nuitées » mais aussi sur « les accueils collectifs de mineurs » doivent faire**
20 **l'objet d'une évaluation, de même que les conditions dans lesquelles**
21 **enseignants et animateurs peuvent voir leur responsabilité individuelle**
22 **engagée. Il s'agit en effet de faciliter l'éducation à l'environnement et au**
23 **développement durable aussi bien dans le cadre de l'éducation formelle que**
24 **de l'éducation non formelle.**

25 **Le temps périscolaire pourrait également être mobilisé au profit de**
26 **projets d'observation au sein même de l'école, en partenariat avec les**
27 **associations. En particulier dans le primaire, l'EEDD pourrait se développer**
28 **sur le temps périscolaire. Les collectivités pourraient être sollicitées afin**
29 **d'étudier, dans ce cadre, comment développer des activités pédagogiques**
30 **mutualisées sur le thème de la nature ou de la biodiversité.**

31 *1.7. Développer des démarches de territoires appuyées sur des*
32 *partenariats avec les acteurs locaux*

33 Les projets éducatifs territoriaux (PEDT), prévus par le code de
34 l'éducation, mobilisent les ressources d'un territoire pour garantir la continuité
35 éducative entre les projets des établissements et les activités proposées en dehors
36 du temps scolaire. Ces PEDT visent à instaurer « *une démarche permettant aux*
37 *collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours*
38 *éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi,*
39 *dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps*
40 *éducatifs.* »

41 **Le CESE propose que ces projets éducatifs fassent explicitement**
42 **référence à l'EEDD et que les activités retenues s'inscrivent chaque fois que**
43 **possible dans ses enjeux. Il demande que les associations environnementales**
44 **agréées intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement et au**

1 **développement durable soient reconnues comme des partenaires privilégiés**
2 **de ces projets.**

3 **Au-delà de la communauté éducative, des partenariats locaux peuvent**
4 **impliquer, sous la maîtrise de l'éducation nationale, les acteurs du territoire**
5 **- associations, entreprises, collectivités... notamment dans le cadre des**
6 **projets éducatifs territoriaux.**

7 **De manière à clarifier et à faciliter le cadre des partenariats, les**
8 **intervenants extérieurs au milieu scolaire devraient s'engager à respecter,**
9 **sous la responsabilité des chefs d'établissements et des enseignants, un**
10 **certain nombre de principes pédagogiques et déontologiques, en adhérant à**
11 **une charte nationale, dont les termes devraient faire l'objet d'une large**
12 **concertation.**

13 Parmi les règles fondamentales à respecter, les enseignants sont tenus au
14 respect de la neutralité dans l'enseignement des enjeux. Ce principe doit
15 s'imposer à tous.

16 **2. L'EEDD en temps périscolaire et en temps de loisirs**

17 Les enjeux du développement durable croisent souvent ceux de l'éducation
18 non formelle : accès à l'autonomie, participation, mixité et insertion sociale,
19 promotion de l'égalité des chances et des droits, citoyenneté, initiative, diversité
20 culturelle, équité territoriale, accès à des pratiques éducatives et culturelles,
21 éducation à la santé, éducation au développement et à la solidarité
22 internationale...

23 En ce sens, adossant ses réflexions au travail déjà mené par le Ministère des
24 sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative avec les
25 associations, **le CESE propose de retenir les objectifs suivants comme axes**
26 **d'améliorations à apporter :**

- 27 - **développer des actions d'EEDD dans les temps du loisir éducatif**
28 **en plus du temps périscolaire déjà cité ;**
- 29 - **développer la contribution des projets EEDD aux programmes de**
30 **sciences participatives ;**
- 31 - **favoriser l'émergence de projets de développement durable avec**
32 **les jeunes et les associations ;**
- 33 - **inciter les décideurs et les acteurs à promouvoir, par exemple**
34 **dans les accueils collectifs de mineurs (ACM - appellation**
35 **générique des colonies de vacances, centres de loisirs...) des**
36 **équipements, des modes de fonctionnement et des manifestations**
37 **responsables, sources majeures de progrès environnemental,**
38 **économique et social. À ce titre, il peut être pris appui sur le**
39 **travail réalisé par la Ligue de l'Enseignement depuis 1992, avec le**
40 **label CED (Citoyenneté, Environnement, Développement**
41 **durable) ;**
- 42 - **pérenniser le développement de l'EEDD dans le cadre des**
43 **formations volontaires (BAFA et BAFD) et des formations**

1 professionnelles du champ de l'animation. Le rapport
2 parlementaire d'information de Michel Ménard de juillet 2013
3 sur l'accessibilité des accueils collectifs de mineurs fait état d'une
4 récente désaffectation pour les colonies de vacances. Le CESE
5 encourage le Ministère de la jeunesse, des sports, de la vie
6 associative et de l'éducation populaire à le prendre en compte ;

- 7 - encourager et faciliter les actions des associations de protection
8 de la nature et de l'environnement auprès des jeunes.

9 **3. Enseignement supérieur : responsabiliser chaque étudiant aux enjeux**
10 **de la transition écologique**

11 Comme cela a été rappelé, des dispositions législatives de l'été 2013 ont
12 renforcé la prise en compte du développement durable par l'enseignement
13 supérieur, dans sa mission de recherche scientifique et technologique. Cependant,
14 dans la liste des objectifs généraux auxquels l'enseignement supérieur
15 « contribue », qui comprend neuf items, l'EEDD n'occupe qu'une place dérivée
16 au sein d'un objectif plus général relatif à l'emploi. C'est en effet au travers de sa
17 contribution à « *une politique de l'emploi prenant en compte les besoins*
18 *économiques, sociaux, environnementaux et culturels* » qu'il se voit confier une
19 responsabilité en matière d'EEDD.

20 **Le Conseil recommande donc qu'à l'occasion d'une prochaine**
21 **modification du code de l'éducation, ce dernier intègre dans ses articles**
22 **consacrés à l'enseignement supérieur une référence claire à l'EEDD,**
23 **différenciant et précisant ses finalités de celles qui sont assignées à l'EEDD**
24 **dans le premier et le deuxième degré.**

25 **Tous les diplômés de l'enseignement supérieur doivent avoir un**
26 **minimum de compétences génériques sur les enjeux du développement**
27 **durable et de la transition écologique, en particulier en termes de**
28 **trajectoire. Ils ont également besoin des connaissances qui leur permettront,**
29 **compte tenu des évolutions des métiers et des responsabilités que la**
30 **transition écologique rend inéluctable, de s'adapter dans un contexte**
31 **professionnel qui subira de profondes mutations.**

32 La conférence environnementale a décidé de l'élaboration d'un référentiel
33 de compétences en matière d'environnement et de développement durable pour
34 les formations supérieures, confiée à un groupe de travail comprenant la
35 conférence des présidents d'université (CPU), la Conférence des grandes écoles
36 (CGE) et mobilisant les commissions pédagogiques. Ce référentiel devrait être
37 opérationnel en 2015 et 2016 pour les licences professionnelles. Elle a également
38 retenu d'accélérer la transition vers les « campus durables », avec le soutien de la
39 Caisse des dépôts et consignations (CDC) dans le cadre de la convention
40 « campus d'avenir ». La phase de diagnostic dans les établissements et la
41 construction des plans stratégiques doit se dérouler sur l'année universitaire en
42 cours et la suivante. Depuis la loi du 3 août 2009 (Grenelle I), les établissements
43 d'enseignement supérieur sont invités à élaborer un « plan vert » qui s'attache à
44 la gestion écologique de l'établissement mais recouvre également sa politique

1 sociale et ses enseignements et travaux de recherche. Il a pour objectif de les
2 aider à élaborer leur propre démarche de développement durable. Sa mise en
3 œuvre peine à se développer au regard de la baisse des moyens financiers qui
4 pèse aujourd'hui sur les universités.

5 **Le CESE appelle à la parution du décret d'application de l'article 55**
6 **de la loi Grenelle 1 pour une mise en application effective et immédiate du**
7 **Plan Vert dans tous les établissements de l'enseignement supérieur. De**
8 **manière générale, il considère l'avancement de ces chantiers et les moyens,**
9 **notamment financiers et humains, qui leur seront consacrés comme**
10 **essentiels. Il estime cependant que l'intégration de l'environnement et du**
11 **développement durable au cœur de toutes les matières constitue encore un**
12 **défi pour l'enseignement supérieur. L'effort prioritaire doit porter sur**
13 **toutes les formations d'ingénieurs et de management.**

14 **Le CESE estime qu'il serait également opportun d'inclure l'EEDD**
15 **dans les formations initiales des fonctionnaires en l'intégrant pleinement aux**
16 **programmes de l'École nationale d'administration (ENA), de l'Institut**
17 **national des études territoriales (INET) et des Instituts régionaux**
18 **d'administration (IRA).**

19 Une ample sensibilisation et formation de tous les étudiants aux enjeux
20 environnementaux et de développement durable, à travers leur insertion dans
21 toutes les disciplines, est en effet indispensable pour accompagner les nécessaires
22 transitions.

23 **Enfin, les initiatives des étudiants eux-mêmes en faveur de**
24 **l'environnement et du développement durable devraient servir d'exemples**
25 **et être dotées de moyens adaptés. La formalisation de ces initiatives nécessite**
26 **le plus souvent, pour aboutir, un cadre associatif, à l'intérieur et à**
27 **l'extérieur du campus. Une véritable dynamique de valorisation de ces**
28 **actions pourrait être engagée notamment par l'attribution de crédits**
29 **universitaires (ECTS) liée à la réalisation de ces actions.**

30 Tout diplômé de l'enseignement supérieur doit ainsi être mis en possession
31 du bagage nécessaire pour pouvoir jouer un rôle d'acteur averti et responsable, à
32 son niveau, pour la recherche d'un développement durable.

33 **II - DÉVELOPPER L'EEDD DANS LE MONDE DU TRAVAIL**

34 L'EEDD ne s'arrête pas à la formation initiale. Elle doit également être
35 présente dans le monde du travail pour permettre la conduite du changement vers
36 la transition écologique.

37 **1. Une EEDD à renforcer et à mieux articuler avec les politiques** 38 **existantes**

39 L'EEDD apparaît comme un important vecteur d'accompagnement du
40 changement dans le monde du travail et de transformation des entreprises. Aussi
41 est-elle de plus en plus souvent intégrée dans les offres de formation
42 professionnelle destinées à accompagner la transformation des métiers, mais

1 aussi dans le déploiement de démarches plus globales de développement durable
2 ou de responsabilité sociétale. Des entreprises ont ainsi renforcé leurs
3 engagements et accru leurs actions.

4 L'EEDD intègre également un enjeu d'avenir : la co-construction des
5 stratégies notamment à travers des dialogues permettant le pilotage de
6 l'organisation de la transition. On retrouve cet esprit dans les contributions
7 multiples aux contenus des modules de formation : organisations non
8 gouvernementales (ONG), scientifiques, économistes, sociologues, mais
9 également salariés y participent. Le dialogue ou les actions de coopération ont
10 tendance à remplacer le schéma *top-down*. Au sein des entreprises, on observe un
11 rapprochement entre formation et action. L'action devient un vecteur de
12 sensibilisation et les lieux de formation deviennent des lieux d'apprentissage. De
13 surcroît, les personnels formés ont tendance à devenir à leur tour « formateurs »
14 sur leur lieu de travail.

15 La sensibilisation à l'environnement et au développement durable se situe à
16 une période charnière. Les modules de formation commencent à intégrer dans
17 certains secteurs des thèmes spécifiques comme la biodiversité, l'éco-conception,
18 les bilans-carbone, etc. D'autre part, des thématiques environnementales ont été
19 complétées d'éclairages liés à la RSE, que la Commission européenne a redéfini
20 depuis 2011 comme « *la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets*
21 *qu'elles exercent sur la société* ». Notre assemblée a déjà souligné dans son avis
22 sur la RSE que, de son point de vue, « *l'objectif premier de la RSE devrait être*
23 *de répondre aux attentes de la société dans une perspective de développement*
24 *durable (...) L'un des moyens de parvenir à cet objectif, pour les entreprises, est*
25 *de se placer dans une démarche de progrès dans les trois dimensions du*
26 *développement durable.* »

27 Le CESE observe toutefois que l'articulation de l'EEDD avec d'autres
28 démarches de responsabilité sociétale des entreprises ou des organisations (RSE
29 ou RSO, éco-responsabilité) est encore embryonnaire. **Ainsi, le CESE**
30 **recommande que l'EEDD soit articulée avec RSE, responsabilité sociétale**
31 **des organismes (RSO) et éco-responsabilité dans le monde professionnel.**
32 L'installation au sein du Commissariat général à la stratégie et à la prospective
33 (CGSP) d'une plate-forme, sous l'égide du Premier ministre, dédiée à la
34 responsabilité sociétale des entreprises, le 17 juin 2013, doit avoir également
35 comme ambition de créer des conditions propices à cette évolution. Le CESE
36 suivra avec attention les réflexions des groupes de travail thématiques.

37 Les politiques mises en œuvre en matière de formation ; le nombre total
38 d'heures de formation, les actions de formation et d'information des salariés
39 menées en matière de protection de l'environnement, par exemples, apparaissent
40 comme des items devant figurer dans le cadre du *reporting* organisé par le décret
41 du 24 avril 2012 relatif aux objectifs de transparence des entreprises en matière
42 sociale et environnementale. Les grandes entreprises qui ne sont pas soumises à
43 ces obligations sont parfois amenées par leurs directions internationales à y
44 contribuer. **Dans ce contexte, notre assemblée souhaite qu'une partie**
45 **consacrée à l'EEDD soit introduite dans les rapports de développement**

1 **durable lorsqu'ils sont réalisés par les entreprises, afin de mettre en lumière**
2 **leurs apports aux transitions.**

3 **2. L'EEDD, comme contribution aux mutations**

4 Les périodes de transition induisent des ruptures et des évolutions : des
5 activités et des emplois disparaissent, se transforment, d'autres se créent. Des
6 modèles économiques antérieurs, des modes de productions sont appelés à
7 changer. Des innovations ouvrent de nouvelles réponses...

8 L'EEDD a vocation à contribuer à la mise en perspective de changements
9 économiques et sociaux, en lien avec les nécessités environnementales et ses lois
10 intrinsèques naguère considérées comme secondaires : épuisement des
11 ressources, raréfaction et renchérissement de l'énergie, changement climatique,
12 érosion de la biodiversité, questions de santé environnementale... Pour mieux
13 appréhender la modification des enjeux dans lesquels doit s'organiser l'activité
14 des sociétés contemporaines, **une politique volontariste des décideurs en ce**
15 **sens et une implication active des salariés et de leurs organisations**
16 **représentatives sont nécessaires.**

17 **Considérant que l'ensemble des secteurs (industrie, agriculture,**
18 **services, artisanat, associations...) est concerné par la mutation à laquelle**
19 **notre modèle de développement est appelé, le CESE encourage la mise en**
20 **œuvre concrète de cette évolution, dans une logique de filière. Le CESE**
21 **considère que chacun d'eux doit poursuivre ou s'engager dans cette**
22 **dynamique de long terme nourrie par l'EEDD, pour penser et accompagner**
23 **les changements. Cette logique peut s'appliquer dans les contrats de filière**
24 **mis en place dans le cadre du Conseil national de l'industrie, qui associe les**
25 **organisations syndicales et les entreprises.**

26 Le système de formation continue doit désormais permettre l'acquisition
27 d'une culture générale permettant de mieux comprendre son environnement,
28 actualiser ses enjeux, et de partager un langage commun sur les thématiques
29 relatives à l'environnement et au développement durable. Les actions de
30 formation doivent permettre d'expliquer et d'ouvrir la notion de responsabilité
31 aux nouveaux enjeux pour l'entreprise. **Déjà certaines entreprises et syndicats**
32 **participent aux espaces de concertation au niveau territorial et national.**
33 **D'autres pourraient les rejoindre.**

34 L'EEDD doit être articulée autant que possible avec la réflexion sur
35 l'évolution des métiers, les nouveaux métiers et les formations
36 correspondantes. Dans cette perspective, le CESE demande que le
37 positionnement des Observatoires prospectifs des métiers et des
38 qualifications (OPMQ), dont le travail est encore mal connu, soit renforcé et
39 que la dimension prospective de leurs travaux soit encore davantage
40 marquée. Le CGSP devra, dans son rôle de coordination des différents
41 observatoires, œuvrer à ce renforcement de la dimension prospective et veiller à
42 ce que les questions liées à l'environnement et au développement durable soient
43 systématiquement intégrées aux travaux.

1 Pour amplifier cette dynamique de formation, les organismes paritaires
2 collecteurs agréés (OPCA) peuvent être appelés à jouer un rôle de premier plan
3 puisqu'il leur revient non seulement d'affecter les fonds recueillis auprès des
4 entreprises aux plans de formation, mais encore de définir les actions de
5 formation prioritaires en réponse aux besoins de leurs adhérents. Or, si dans de
6 nombreuses branches les formations intégrant des dimensions environnementales
7 ou de développement durable progressent, la vision d'ensemble portée par
8 l'EEDD fait encore assez largement défaut. **Les OPCA doivent donc davantage**
9 **sensibiliser entreprises et formateurs à cette problématique.**

10 **Le CESE préconise que des thématiques comme la modification des**
11 **modes de vie, de consommation, distribution et de production dans le but**
12 **d'économiser les ressources, de réduire les impacts environnementaux et**
13 **sanitaires de notre mode de développement soient abordées dans le cadre**
14 **des modules de formation, aussi bien dans le cadre des plans de formation**
15 **établis à l'initiative des employeurs que dans ceux accessibles aux salariés**
16 **dans le cadre du Droit individuel à formation (DIF).**

17 Les chefs d'entreprise et les personnels d'encadrement doivent percevoir
18 combien ces adaptations de l'entreprise, constituent des opportunités et sources
19 d'innovations à moyen et long termes. **Le CESE préconise ainsi que les actions**
20 **de sensibilisation et de formation à l'environnement et au développement**
21 **durable, au-delà des salariés, s'adressent de façon plus systématique aux**
22 **dirigeants.** Les initiatives prises en ce sens par des organisations
23 professionnelles et chambres consulaires doivent être mieux diffusées et
24 valorisées, comme autant d'exemples à démultiplier.

25 De même dans le secteur public, **le Conseil estime nécessaire la poursuite**
26 **de la sensibilisation et de la formation continue des représentants de l'État**
27 **au niveau national et territorial** (agents et techniciens des services
28 déconcentrés par exemple), qui peuvent avoir un rôle important d'impulsion.
29 Cette exemplarité dans la formation des agents de l'État doit avoir son pendant
30 au niveau des collectivités territoriales. Notre assemblée propose en particulier
31 **de développer les accompagnements pour une meilleure prise en compte de**
32 **la biodiversité et des services écologiques par les personnels intervenants sur**
33 **les espaces extérieurs et de former ces personnels sur la base de ces**
34 **référentiels.**

35 Ainsi, le CESE souhaite qu'une réflexion s'engage avec les organisations
36 représentatives du personnel sur l'EEDD et les moyens de faire adhérer les
37 personnels à la démarche d'éco-responsabilité en s'appuyant sur le dialogue
38 social.

39 Par ailleurs, **le CESE demande que l'EEDD soit prise en compte dans**
40 **les formations proposées par le Centre national de la fonction publique**
41 **territoriale (CNFPT).** Il s'agira pour cela, de développer une ingénierie de
42 formation sur les sujets du développement durable au niveau de la DGAFP.

1 Enfin, **il préconise de structurer une offre de formation sur cette**
2 **thématique pour les élus nationaux et locaux avec des organismes**
3 **spécialisés, en lien avec les associations d'élus.**

4 Pour la qualité de la formation et des formateurs, le CESE préconise que la
5 formation ne soit assurée que par des organismes agréés composés de formateurs
6 dont les compétences scientifiques et pédagogiques sont reconnues. Afin de
7 garantir le sérieux des formations, **notre assemblée encourage la rédaction de**
8 **chartes pour la qualité de la formation professionnelle, co-élaborées.** Il
9 importe en effet que leur conception soit partagée et que les critères de
10 labellisation soient co-construits et évalués par les principaux acteurs concernés.
11 L'échelon régional proposé pour mettre en œuvre de telles chartes, sera en
12 rapport avec la compétence reconnue à la région en matière de formation
13 professionnelle. À titre d'exemple, indiquons que la « charte qualité » établie en
14 Languedoc-Roussillon est un des éléments constitutifs du plan régional de
15 développement des formations professionnelles (PRDFP).

16 Certains secteurs sont confrontés à des défis particulièrement importants au
17 regard de leur empreinte environnementale (mines et carrières, BTP, chimie...),
18 l'effort de formation doit donc y être appuyé. **Le CESE relève par exemple que**
19 **les formations mises en place dans les entreprises autour de la**
20 **réglementation-cadre Enregistrement, évaluation et autorisation des**
21 **produits chimiques (REACH), dont l'un des principaux objectifs est**
22 **d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et**
23 **l'environnement contre les risques que peuvent poser les produits**
24 **chimiques, mériteraient d'être déployées au-delà même des secteurs les plus**
25 **concernés tel celui de la chimie.**

26 **Le CESE observe par ailleurs que le recul est désormais suffisant sur**
27 **les premières mises en œuvre des formations à l'EEDD. Il préconise donc**
28 **d'en faire la synthèse et le bilan critique afin d'en tirer toutes les**
29 **conséquences.** Parallèlement, une analyse comparative reste à organiser pour
30 éclairer le paysage des programmes proposés.

31 **Enfin, le CESE estime que la négociation qui s'est ouverte au mois de**
32 **septembre 2013 sur la formation professionnelle continue doit être**
33 **l'occasion d'intégrer à la réflexion les questions relatives à la transition vers**
34 **un nouveau modèle de développement.** Cela inclut la redéfinition de l'offre de
35 formation, de même que les conditions d'accès à cette offre.

36 En complément des formations existantes, qui demeurent indispensables,
37 notre assemblée appelle à suivre comment le développement de nouvelles
38 modalités tels les *Massive open online course* (MOOC), programmes d'éducation
39 en ligne, concourent à l'EEDD. Il faut toutefois rappeler que ces derniers ne
40 remplaceront pas toujours in situ des gestes de métiers adaptés aux nouvelles
41 exigences en matière de performance environnementale. L'idée de communauté
42 (au sens de mise en commun et de partage) est au cœur des MOOC, qui se
43 prêtent à la co-construction des contenus entre entreprises, organisations
44 professionnelles, collectivités, associations... Ce type de formation, s'il permet
45 d'être autonome dans la gestion de son temps, ne convient pas nécessairement à

1 toutes les catégories de personnels. Il peut en revanche se révéler
 2 particulièrement approprié pour répondre aux besoins de formation des cadres du
 3 privé et du public, mais aussi des élus, sous réserve qu'il n'y soit pas recouru
 4 pour organiser la formation professionnelle en dehors du temps de travail.

5 **3. Une nécessaire mobilisation des acteurs autour d'une vision de**
 6 **l'EEDD à travers l'entreprise de manière plus globale**

7 L'entreprise, à travers ses différents sites et fonctions, se prête dans toutes
 8 ses dimensions à l'EEDD au travers des modes de fonctionnement internes, mais
 9 aussi de la restauration, la gestion des déchets, la consommation d'énergie, du
 10 papier, la gestion des espaces extérieurs, etc. C'est notamment pourquoi **il**
 11 **convient de sensibiliser et de former à l'environnement et au développement**
 12 **durable les salariés en charge de l'organisation des lieux de travail**
 13 (restauration collective, mobilité, services généraux, parc informatique...). Les
 14 services à sensibiliser prioritairement, au-delà des directions du développement
 15 durable ou de la RSE, sont les directions des achats, de l'informatique, des
 16 ressources humaines, de la communication... dans le cadre de démarches globales
 17 de progrès et d'engagement auxquelles l'EEDD contribuera.

18 **Parallèlement, le CESE souhaite que la thématique EEDD trouve sa**
 19 **place au sein des commissions éducation-formation des comités**
 20 **d'entreprises. Le CESE considère nécessaire d'élargir aussi les missions du**
 21 **Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), comme**
 22 **en témoignent plusieurs avis votés en 2013, aux questions d'environnement**
 23 **et de développement durable notamment lorsque celles-ci ont des relations**
 24 **avec les risques sur l'environnement et la santé des personnels.**

25 **Enfin, pour répondre aux mutations en cours, notre assemblée appelle**
 26 **tout particulièrement à une mobilisation des têtes de réseaux professionnels**
 27 (organisations professionnelles, CCI, chambres des métiers, chambres
 28 d'agriculture, etc.). Il leur revient de sensibiliser, voire de mobiliser au
 29 développement durable les plus petites d'entre elles qui se trouvent souvent
 30 isolées et celles qui sont des sources d'innovation. Les structures intermédiaires
 31 (groupements d'employeurs, plates-formes, clubs...), ont également un rôle à
 32 jouer dans la promotion de ce type de sensibilisation. De plus, les actions de
 33 formation que ces structures ont déjà contribué à construire ou qu'elles
 34 dispensent elles-mêmes, en prenant en compte les spécificités liées à un secteur
 35 professionnel et à la taille des entreprises, doivent se développer afin d'offrir la
 36 possibilité à toute PME-TPE de s'investir dans une démarche volontaire en
 37 faveur du développement durable et de l'environnement en particulier.

38 **Toutes ces structures pourraient notamment être mises à contribution**
 39 **pour effectuer au niveau territorial un travail de recensement et de**
 40 **référencement des compétences débouchant sur une cartographie. Ce**
 41 **réseau de compétences mis à la disposition des entreprises, en particulier des**
 42 **petites et moyennes entreprises (TPE, PME), constituerait un outil précieux.**
 43 **Il faciliterait la mise en relation des dites entreprises avec les organismes de**

1 **formation et les acteurs compétents agréés et permettrait d'ajuster plus**
 2 **efficacement et plus rapidement l'offre à la demande.**

3 Une telle initiative inciterait par ailleurs le tissu associatif à mieux
 4 s'organiser et les associations à même de proposer des formations à davantage se
 5 tourner vers les entreprises afin de valoriser efficacement leurs compétences et
 6 leur savoir-faire.

7 **III - FAIRE DES CITOYENS ET DES CONSOMMATEURS DES** 8 **ACTEURS AVERTIS TOUT AU LONG DE LA VIE**

9 La plupart des citoyens sont confrontés ou sensibilisés aux enjeux
 10 environnementaux. Mais les enseignements concrets, traduisibles en actes dans la
 11 vie quotidienne, restent difficiles. Dans le rapport final du COMOP 34 du
 12 Grenelle de l'environnement, consacré à l'EEDD, l'objectif de sensibilisation, de
 13 formation et d'information du public était posé comme devant favoriser des
 14 changements de comportements individuels et collectifs dans notre société. Il
 15 faut, ajoutait le rapport, « *trouver les vecteurs qui vont permettre d'être au plus*
 16 *près de ces gestes, avoir un rôle éducatif et instructif. L'instruction au sens strict*
 17 *du terme, est essentielle comme germe du changement car elle peut agir comme*
 18 *un nouveau socle de valeurs structurantes* ». Une approche trop restrictive ou
 19 trop restreinte aux actes ne permet pas d'inscrire les changements dans la durée,
 20 et donc d'atteindre les objectifs. Les changements dans les comportements
 21 doivent s'appuyer sur la compréhension des enjeux. Or, une enquête Ethicity de
 22 2013 sur la consommation responsable souligne que si celle-ci résiste, la
 23 proportion de Français qui se déclarent tout à fait concernés par « l'état de la
 24 planète » décroît (cf. annexe 7) depuis quelques années : 43 % en 2013 contre
 25 62 % en 2006.

26 **1. Solliciter la responsabilisation et le choix du consommateur au** 27 **travers de l'information sur les produits**

28 La SNDD 2010-2013 souligne dans son défi n° 1 que « *l'enjeu est*
 29 *d'orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus*
 30 *durable... Relever ce défi repose en conséquence sur la mobilisation de tous les*
 31 *acteurs* ».

32 Pour le CESE, la mobilisation doit notamment tendre à rendre l'offre des
 33 meilleurs produits, sur le plan environnemental et social, plus visible, plus
 34 crédible et plus accessible, tout en garantissant une meilleure information sur la
 35 qualité et la traçabilité écologique et sociale des produits.

36 Les motifs comme les impacts de nos manières de consommer sont à la fois
 37 économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux. Les consommateurs, par
 38 leur comportement, influencent le marché. Leur rôle est essentiel à l'égard des
 39 produits proposés, qu'ils adoptent ou rejettent. Choix éclairé du consommateur et
 40 transparence des professionnels sont inséparables. Les associations de
 41 consommateurs le constatent : il faut aujourd'hui savoir lire une facture, un
 42 contrat, décrypter une publicité, reconnaître les sigles sur des étiquettes difficiles
 43 à déchiffrer pour le consommateur non averti.

1 Des informations trop complexes et trop nombreuses saturent le
 2 consommateur : une étude du Commissariat général au développement durable
 3 (CGDD) le soulignait en décembre 2012 (études et documents n° 74) : « *il existe*
 4 *un niveau maximal d'information au-delà duquel une information*
 5 *supplémentaire détériore la qualité de la prise de décision du consommateur au*
 6 *lieu de l'améliorer, de par la complexité du traitement qu'elle entraîne* ».

7 **♦ L'affichage environnemental**

8 La France, dans le cadre de la mise en application des dispositions de la loi
 9 Grenelle II, s'est engagée en 2011 dans une expérimentation de l'affichage
 10 environnemental mobilisant 168 entreprises et mille produits. Des rapports de
 11 retours d'expériences - entreprises, associations de consommateurs et de
 12 protection de la nature et de l'environnement - et un avis du Conseil national de
 13 la consommation ont notamment été remis sur ce thème. Ces éléments ont nourri
 14 la préparation du rapport du gouvernement transmis au parlement, dont l'objectif
 15 est de dresser un bilan le plus complet possible. La mission parlementaire de
 16 l'Assemblée nationale sur l'affichage environnemental rendra ses conclusions
 17 avant la fin de l'année 2013, en vue de proposer des recommandations et des
 18 pistes pour l'avenir. Parallèlement, une expérimentation prévue sur trois ans vient
 19 de commencer au niveau européen.

20 **Pour le CESE, l'affichage environnemental contribue à l'éducation à la**
 21 **consommation durable et responsable. Les informations doivent réussir le**
 22 **défi d'être à la fois complètes et simples, afin de fournir tous les éléments**
 23 **nécessaires au choix éclairé du consommateur. Pour le CESE, le**
 24 **consommateur doit pouvoir connaître les coûts socialisés des externalités**
 25 **environnementales.**

26 On relèvera que l'affichage environnemental converge, pour ce qui
 27 concerne ses objectifs d'EEDD, avec d'autres sujets de consommation : les
 28 projets de compteurs communicants gaz et électricité, pour lesquels existent
 29 plusieurs groupes de travail et comités de concertation (direction générale de
 30 l'énergie et du climat, commission de régulation de l'énergie...), les labels
 31 environnementaux (écolabels officiels, Nf environnement...) mais aussi les labels
 32 de qualité, les labels de gestion durable - *Forest Stewardship Council*,
 33 Programme de reconnaissance des certifications forestières ou PEFC...- ou de
 34 commerce équitable, l'étiquette énergie, le label agriculture biologique français
 35 et le label bio européen, les allégations santé, etc.

36 **Pour ce qui concerne le développement durable, le consommateur a**
 37 **prioritairement besoin d'informations claires et fiables relatives à la**
 38 **traçabilité sociale et environnementale (impact environnemental, sanitaire,**
 39 **conditions sociales de production...).**

40 L'emballage n'est plus le seul support de l'information du consommateur
 41 sur un produit. Dans certains cas, l'information fournie doit pouvoir être
 42 exploitée très rapidement (étiquette énergie...), en quelques secondes parfois,
 43 dans d'autres au contraire l'acte d'achat nécessitera des éléments beaucoup plus
 44 complets et complexes et donc un temps d'examen d'une durée bien supérieure.

1 On constate ainsi que l'emballage n'est plus le seul support des informations du
2 consommateur sur un produit.

3 **Un travail de hiérarchisation nécessite des arbitrages entre intérêts de**
4 **différentes natures. Au regard des enjeux, le CESE recommande que le**
5 **nouvel affichage ne prenne pas en compte un seul critère** (par exemple le
6 CO₂...).

7 **Les technologies de l'information et de la communication ouvrent la**
8 **possibilité d'utiliser d'autres sources d'informations que les emballages,**
9 **parfois déjà surchargés.**

10 On rappellera que le taux de pénétration de la téléphonie mobile en France
11 atteint 88 % des plus de douze ans, selon une étude du Credoc pour l'Autorité de
12 régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP, décembre
13 2012), que 29 % des personnes équipées le sont d'un smartphone (54 % des
14 18-24 ans) et que ces chiffres sont en hausse, même si les personnes âgées et les
15 moins diplômées restent sous équipées. Selon le CREDOC, la possession d'un
16 smartphone influe sur les usages (navigation, applications, SMS...).

17 **Tout le potentiel offert par les supports comme les téléphones**
18 **intelligents ou smartphones, les *Quick Response Codes* (codes à réponses**
19 **rapides), qui permettent de naviguer instantanément vers un site web, de**
20 **regarder un contenu ou de lire un texte, et d'une manière générale par tous**
21 **les nouveaux outils, matériels, applications, procédures qui permettent de se**
22 **connecter rapidement aux sources d'informations, doit être exploité, en**
23 **complément de l'emballage et des informations sur les lieux de vente. Cette**
24 **mobilisation peut contribuer à résoudre la contradiction entre**
25 **l'accroissement du volume de l'information requise (informations sanitaires,**
26 **environnementales, sociales, de traçabilité...), et les besoins de clarté, de**
27 **lisibilité, de simplicité pour un usage rapide.**

28 Les consommateurs ont également besoin de transparence sur l'efficacité
29 réelle des gestes qu'ils accomplissent et sur les résultats obtenus. C'est ce qui se
30 passe, par exemple, pour les contrôles de charges dans les immeubles collectifs
31 réalisés après des campagnes d'information et d'éducation sur les modalités
32 d'économies d'énergie liées au chauffage. Grâce à des périodes d'évaluation
33 d'une durée de deux à trois ans, démonstration a pu être faite que les charges ont
34 effectivement diminué et que les actions retenues sont efficaces.

35 **Ainsi, quand le consommateur arbitre en faveur d'un comportement**
36 **favorable au développement durable parce qu'il en attend un résultat, pour**
37 **lui-même ou pour l'environnement, les moyens de le vérifier ou de le**
38 **mesurer doivent lui être fournis.**

39 **◆ La publicité**

40 Il apparaît également nécessaire d'évoquer ici le rôle de la publicité. En
41 raison de ses objectifs qui sont avant tout de créer des désirs d'achat, elle occupe
42 une place à part dans le panorama des signaux. Elle contient parfois des
43 informations (par exemple, la quantité de CO₂ émise par une voiture) et diffuse
44 des messages qui peuvent avoir un impact en termes d'EEDD, en jouant un rôle

1 de sensibilisation. La transformation du bureau de vérification de la publicité en
 2 Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) en 2008, procède
 3 d'ailleurs de la volonté d'autorégulation et de l'affirmation de la responsabilité
 4 des entreprises du secteur, ce qui les conduit à développer leur action en faveur
 5 d'une publicité « loyale, véridique et saine » d'une manière beaucoup plus
 6 concertée et ouverte sur la société civile que par le passé.

7 L'ARPP, à travers son conseil paritaire qui rassemble professionnels,
 8 associations de consommateurs et associations de protection de la nature et de
 9 l'environnement, édicte des règles de déontologie publicitaires, appelées
 10 recommandations. L'une de ces recommandations porte directement sur le
 11 développement durable. Concernant le cas particulier de la communication
 12 environnementale, une charte d'engagement et d'objectifs pour une publicité éco-
 13 responsable fait obligation aux professionnels de consulter l'ARPP avant
 14 diffusion de toute campagne nationale ayant recours à des arguments
 15 écologiques. L'ARPP émet un avis obligatoire sur tous les messages télévisés
 16 après leur finalisation, et des avis avant finalisation pour tous les médias, sur une
 17 base volontaire. Chaque année, l'ARPP prépare avec l'ADEME un bilan
 18 publicité et environnement (cf. tableau en annexe).

19 **Ce dispositif apportant des progrès, le CESE appelle à plus de**
 20 **communication sur le rôle de l'ARPP et sur les modalités de sa saisine. Il**
 21 **estime que les professionnels de la publicité, comme les parties prenantes,**
 22 **devraient faire plus largement usage des moyens de co-régulation qu'ils ont**
 23 **eux-mêmes contribué à mettre en place, soit, pour les premiers, en**
 24 **demandant plus fréquemment l'avis de l'ARPP sur leurs campagnes**
 25 **publicitaires, soit, pour les secondes, en saisissant le jury de déontologie**
 26 **publicitaire des manquements constatés.**

27 **D'une manière générale, le CESE souhaite que le renforcement des**
 28 **règles d'éthique publicitaire s'accompagne d'une meilleure prise de**
 29 **conscience par les professionnels des enjeux environnementaux et du**
 30 **développement durable.**

31 **2. Développer le rôle des acteurs publics dans l'information et la**
 32 **sensibilisation : consommation et éducation au lien**
 33 **santé-environnement dans l'EEDD**

34 L'État et ses établissements publics mettent à disposition des citoyens un
 35 important volume d'informations qui servent des objectifs d'EEDD. Ces
 36 informations sont adaptées à des types de demandes et à des publics très divers,
 37 aussi divers que les moyens mis en œuvre. On mentionnera par exemple des
 38 portails d'information ministériels, comme le portail documentaire du MEDDE,
 39 des sites internet développés par des services de l'État comme celui du pôle
 40 national de compétence « éducation au développement durable » confié au Centre
 41 régional de documentation pédagogique (CRDP) d'Amiens, ou par ses
 42 établissements publics comme l'ADEME. Ce dispositif d'informations
 43 disponibles sur requête est complété par des campagnes de sensibilisation
 44 utilisant différents médias. Le rôle de pilotage et de coordination interministériels

1 de la communication gouvernementale incombe en principe au Service
2 d'information du gouvernement (SIG), également chargé de l'analyse de
3 l'évolution de l'opinion publique.

4 Pour ne pas faire ici, dans un avis, l'inventaire de tous les moyens et
5 modalités d'intervention, le parti a été pris d'aborder l'information au travers de
6 l'action de deux établissements publics, l'Institut national de la consommation
7 (INC) et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES).
8 La prévention en santé environnementale au travers d'actions et de campagnes
9 d'information participe à l'EEDD.

10 L'INPES - en se limitant à ce qui concerne son rôle dans l'EEDD - a pour
11 mission d'assurer le développement de l'éducation pour la santé sur l'ensemble
12 du territoire et d'établir les programmes de formation à l'éducation à la santé. Il
13 travaille par exemple à l'élaboration de référentiels sur la formation, et organise
14 avec un certain nombre de partenaires (l'École des hautes études en santé
15 publique mais aussi des acteurs locaux comme des instituts régionaux de
16 prévention sur le terrain) la formation à l'éducation à la santé pour les acteurs
17 locaux.

18 La promotion de la santé implique tous les déterminants susceptibles
19 d'avoir une incidence sur la santé. Elle ne concerne pas que le comportement,
20 mais aussi la possibilité pour les individus d'effectuer des choix de santé réels et
21 efficaces.

22 Pour sa part, l'INC a pour mission principale d'informer et d'éclairer les
23 consommateurs. L'institut est centre de ressources des associations de
24 consommateurs, producteur et diffuseur d'informations et d'études sur la
25 consommation.

26 Au-delà de son rôle d'information des consommateurs sur leurs droits, de
27 prévention des abus et escroqueries, de conseils d'achats, l'institut cherche à les
28 accompagner vers des choix responsables.

29 L'INC est connu du public en partie grâce aux essais comparatifs qu'il
30 réalise dans des domaines liés à la grande consommation : tests de produits ou
31 services de gammes comparables, sur différents aspects. Ces tests incluent
32 aujourd'hui des critères environnementaux comme la consommation énergétique
33 des appareils électriques et leur consommation en veille, le caractère polluant
34 (par exemple, la qualité de l'air intérieur après utilisation...) du produit, sa
35 consommation d'eau etc. La performance de ce ou ces critères dans la note
36 globale affectée au produit tient une place importante. D'autres critères de
37 compatibilité avec le développement durable sont également désormais pris en
38 compte ; ainsi le caractère social, éthique de la production commence à faire
39 l'objet d'investigations, d'essais dont le nombre est limité par les coûts.

40 L'INC produit aussi en partenariat avec des organismes comme l'ADEME
41 des séries de spots télévisés dans le programme « CONSomag » (« Maîtriser ses
42 consommations d'énergie », « Jardiner sans pesticides », « Ecogestes et affichage
43 environnemental », etc.), ainsi que des documents pédagogiques, ou des
44 colloques.

1 **Le CESE souhaite que le magazine CONSOMag de l'INC, adapté par**
 2 **son contenu et son format à un public très large, poursuive la prise en**
 3 **compte des questions environnementales et soit diffusé plus régulièrement à**
 4 **la télévision.**

5 Les auditions ont fait apparaître un certain nombre de difficultés. Le
 6 manque de coordination, le manque de moyens et l'efficacité variable des
 7 procédés mis en œuvre ont été soulignés. Certaines sont en particulier liées à
 8 l'absence de discours commun et partagé des pouvoirs publics sur des
 9 problématiques complexes, lorsque les connaissances disponibles, susceptibles
 10 d'offrir un point d'appui solide à la communication, font défaut, ou lorsque les
 11 sources sont contradictoires ou objets de controverses. Pourtant un message clair,
 12 d'une source identifiée comme fiable et indépendante des différents intérêts est
 13 une condition essentielle de la compréhension de ces messages par le citoyen : les
 14 campagnes contre le tabagisme ou de prévention routière sont efficaces, car elles
 15 bénéficient d'un portage politique fort et de messages clairs.

16 **Le CESE souligne le besoin d'une communication institutionnelle**
 17 **interministérielle forte en matière d'EEDD, élaborée à partir de constats**
 18 **partagés.**

19 **Il ne peut y avoir, en effet, de changement sans discours politique**
 20 **cohérent. C'est au SIG qu'il appartient d'y veiller, tout comme il lui**
 21 **appartient d'assurer la coordination des différents discours de l'État à**
 22 **l'échelon central comme à l'échelon territorial. Cette coordination doit**
 23 **s'appliquer aux établissements publics.**

24 **3. Développer le rôle des médias en matière d'EEDD**

25 Le rôle et la responsabilité des médias ont été soulignés à de nombreuses
 26 reprises au cours des travaux. La presse écrite, la radio, mais aussi des médias
 27 indépendants ou alternatifs, en particulier numériques, jouent un rôle important
 28 dans l'EEDD. Le groupe Radio France s'implique tout particulièrement, en
 29 programmant régulièrement des émissions entièrement dédiées à ces questions.
 30 De même, la presse écrite nationale ou régionale s'empare périodiquement des
 31 thématiques environnement et développement durable même si l'on constate une
 32 baisse tendancielle des rubriques consacrées à ce type d'informations.

33 Les chaînes publiques tout particulièrement, en vertu de leur cahier des
 34 charges, ont des obligations en matière de sensibilisation à l'écologie et au
 35 développement durable. Le cahier des charges de France Télévisions prévoit
 36 qu'elle « diffuse à des heures de large audience, notamment en première partie
 37 de soirée, des programmes de connaissance et de décryptage, permettant de
 38 vulgariser la science et de sensibiliser aux problématiques du développement
 39 durable : magazine, documentaire, fiction, docu-fiction. La société contribue par
 40 la diversité de ses écritures et formats à développer les connaissances du public
 41 sur l'actualité de la science, les avancées de la recherche, et notamment celles
 42 qui ont des répercussions sur leur vie quotidienne d'aujourd'hui ou de demain.
 43 Des films documentaires sont consacrés aux aventures scientifiques du passé et
 44 du présent. Ils abordent toute la palette des sciences exactes, notamment la

1 *biologie, la génétique, etc. France Télévisions propose également des*
 2 *documentaires sur les sciences de la nature, de l'environnement et du monde*
 3 *animal. »*

4 A travers ses programmes, France Télévisions s'efforce de promouvoir les
 5 valeurs liées à ces thématiques, et de faciliter l'acculturation de tous les Français
 6 à ces préoccupations. On retrouve selon France Télévisions, cette promotion de
 7 manière transversale dans divers programmes ou dans des émissions dédiées. Elle
 8 s'effectue également au travers d'une plateforme numérique à vocation éducative
 9 (FranceTv éducation).

10 **Le CESE estime que l'on ne peut confier aux seules fictions ou à la**
 11 **programmation transversale le soin de porter la pédagogie d'enjeux aussi**
 12 **complexes. Il suggère en complément de développer des émissions dédiées à**
 13 **l'EEDD (démarche et contenu), appuyées notamment sur des partenariats.**

14 **Cela passe aussi par la valorisation régulière dans l'information des**
 15 **enjeux globaux ainsi que des actions menées sur le terrain par les acteurs de**
 16 **l'EEDD.**

17 **Pour contribuer à la définition du contenu et jouer un rôle de conseil**
 18 **en matière d'orientation des programmes, un comité éditorial « EEDD »**
 19 **pourrait être créé par France Télévisions.**

20 Tous les groupes audiovisuels ont une responsabilité en matière d'EEDD.
 21 Certains d'entre eux ont développé des chaînes thématiques dédiées au
 22 développement durable, mais accessibles seulement avec des bouquets de
 23 programmes comme le groupe TF1. On regrettera, de manière générale, que les
 24 rédactions de l'information ne suivent pas plus le traitement de ces questions.

25 Les auditions ont fait apparaître la difficulté que rencontrent les journalistes
 26 eux-mêmes à animer des débats ou à expliciter des notions parfois scientifiques
 27 ou techniques auxquelles ils ne sont pas familiarisés.

28 **Pour le CESE, les journalistes doivent être formés aux enjeux de la**
 29 **complexité au sein du développement durable. Cette information passe par**
 30 **de la formation continue en lien avec des structures agréées compétentes en**
 31 **EEDD, pour ceux qui sont déjà en responsabilité, et par de la formation**
 32 **initiale dans les écoles de journalisme.**

33 **Enfin le Conseil propose qu'une réflexion soit conduite sur les**
 34 **attributions du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), dont les missions**
 35 **de suivi des programmes pourraient être élargies à l'EEDD, en tant**
 36 **qu'objectif prioritaire d'intérêt général. Ce sujet ne fait aujourd'hui pas**
 37 **partie des préoccupations de l'autorité de régulation de l'audiovisuel.**

38 **4. Mobiliser les énergies individuelles citoyennes à chaque moment et** 39 **dans tous les lieux de vie**

40 Les modalités de mise en œuvre de l'EEDD commencent dès le plus jeune
 41 âge, au moment où se développent les compétences psychosociales de l'enfant,
 42 incluant les capacités relationnelles qui permettent d'adopter avec les autres et
 43 l'environnement un comportement approprié et positif. Les parents et plus

1 généralement les familles jouent un grand rôle dans le développement de ces
2 capacités. Par la suite, en particulier au cours de la scolarité des enfants, elles
3 peuvent être mobilisées au travers des associations de parents d'élèves, mais
4 aussi par les associations familiales, ainsi que par les associations d'éducation
5 populaire et associations d'éducation à l'environnement. L'EEDD est, en effet,
6 inséparable de l'éducation à la citoyenneté : la compréhension des enjeux de
7 l'EEDD sera plus facile pour des individus qui auront été préparés tôt à la
8 citoyenneté.

9 **Les familles doivent être impliquées dans l'appropriation de l'EEDD.**
10 **Elles sont notamment déjà associées aux démarches de développement**
11 **durable (E3D, agendas 21...) d'une partie des établissements scolaires.**

12 **En effet, les parents font partie de la « sphère d'influence » ou sont**
13 **parfois parties prenantes des établissements scolaires. Mieux sensibilisés aux**
14 **enjeux, ils peuvent avoir un rôle éducatif positif. Des rencontres dédiées ou**
15 **des outils comme les blogs pédagogiques peuvent permettre de relier les**
16 **parents aux enseignements reçus par leurs enfants sur ces thèmes.**

17 **Les parents que des raisons économiques et sociales tiennent éloignés**
18 **de ces projets ou parcours, ou qui hésitent à les rejoindre, devront faire**
19 **l'objet d'une attention particulière. La création d'espaces-parents dans les**
20 **écoles et collèges constituerait un pas dans cette direction.**

21 Il est, en effet, évidemment essentiel de mobiliser toutes les générations et
22 les liens entre elles, y compris les seniors. On sait par exemple le rôle que les
23 grands-parents jouent dans l'accueil des petits-enfants, on connaît aussi
24 l'importance économique et sociale du développement des liens
25 intergénérationnels. Les seniors sont également très actifs et très engagés dans les
26 associations.

27 Le CESE rappelle qu'il a souligné, dans des avis antérieurs, le rôle social
28 que peuvent jouer les seniors, de plus en plus nombreux, notamment dans le
29 maintien et le développement de nouvelles formes de solidarité
30 intergénérationnelle. Leur disponibilité, leur présence, sont déjà et peuvent être
31 encore mieux valorisées.

32 **En collaboration avec les associations, faire des seniors des**
33 **« ambassadeurs locaux de l'environnement » dans un certain nombre de**
34 **contextes - dans l'habitat collectif par exemple, ou dans leur quartier -**
35 **contribuerait à créer des comportements plus responsables en matière de**
36 **développement durable, tout en valorisant le rôle des retraités actifs au**
37 **profit de la société.**

38 **Les universités du troisième âge pourraient participer davantage à la**
39 **mobilisation des seniors sur les enjeux de l'EEDD dans les territoires.**

40 Par ailleurs les technologies de l'information et de la communication
41 permettent de toucher des publics différents, éloignés des approches classiques.
42 Elles devraient servir à dynamiser l'EEDD à travers la facilité d'accès qu'elles
43 procurent, le renouvellement des contenus et des innovations pédagogiques

1 qu'elles peuvent induire, tout en participant de la diffusion de l'information et de
2 la connaissance.

3 La multiplication des actions faisant appel au sens civique, valorisant un
4 exercice responsable de la citoyenneté, peut produire un véritable effet de levier.
5 Le service civique, qui permet notamment à des jeunes de se mobiliser au profit
6 d'actions d'EEDD, comme le projet des « Médiaterre » qui porte l'écologie dans
7 les quartiers, est un exemple significatif : il a accueilli 20 000 volontaires en
8 2012 et en vise 100 000 par an d'ici 2017. **Le CESE recommande de faire de
9 l'EEDD l'une des missions prioritaires du Service civique en réservant
10 chaque année plusieurs milliers de missions à cette cause. Il encourage
11 également à intégrer l'EEDD dans les modules obligatoires de la formation
12 civique des jeunes engagés du Service civique.**

13 La promotion active du covoiturage par les entreprises, les collectivités, les
14 organisations, ou le développement de l'éco-conduite, permettent également
15 d'accéder à un comportement plus responsable, ouvrant sur les thématiques du
16 développement durable.

17 Par exemple, de nombreuses associations, notamment sportives, organisent
18 des manifestations éco-responsables, conciliant satisfaction des pratiquants,
19 exigences environnementales et retombées sociales et économiques positives. À
20 cet égard, le Comité national olympique et sportif français mène auprès de ses
21 membres de nombreuses actions d'information et de formation au développement
22 durable, notamment via des modules en ligne. La Communauté urbaine de Lyon
23 met quant à elle à disposition une plateforme des événements éco-responsables
24 ou l'organisateur trouve des conseils concernant les aspects environnementaux,
25 économiques et sociaux de son projet. D'autres collectivités, plus modestement,
26 organisent des sessions d'information destinées aux personnes qui interviennent
27 sur ces événements, afin de les sensibiliser à une gestion environnementale
28 globale, et de leur rappeler les gestes et comportements environnementaux
29 appropriés (gestion des déchets, de l'énergie, de l'eau etc.).

30 D'une autre manière, des initiatives comme la Fête de la nature
31 (troisième week-end de mai) ou la semaine du développement durable, incitent à
32 la réflexion et à l'action.

33 **Le Conseil renouvelle sa proposition formulée dans son deuxième avis
34 sur la biodiversité de voir les journées européennes du patrimoine unir le
35 patrimoine naturel et le patrimoine culturel, pour dynamiser une vision
36 positive et festive de la biodiversité.** À titre d'exemple, le concept « État des
37 Lieux » sert au Québec à relier dans une même démarche patrimoine bâti et
38 patrimoine naturel vis-à-vis du grand public, avec succès.

39 Enfin, notre assemblée **souhaite la généralisation de pratiques telles que
40 les animations ou sorties nature à destination du grand public.** De très
41 nombreux exemples existent liant éducation et actions concrètes dans les
42 domaines de la biodiversité, des déchets, du bâtiment... Ces actions se doublent
43 parfois d'objectifs comportementaux et d'apprentissage de la vie en collectivité.
44 Cette pratique pédagogique de l'action répond au précepte de Benjamin

1 Franklin : « *tu me dis, j'oublie ; tu m'enseignes, je me souviens ; tu m'impliques,*
 2 *j'apprends* ». Le rôle joué, par exemple, par la Fédération des parcs naturels
 3 régionaux et des quarante-huit parcs en matière d'EEDD est également a
 4 souligner : chantiers nature, sentiers d'interprétation, sites d'observation...
 5 demeurent des outils indispensables pour permettre à chaque citoyen de
 6 découvrir son milieu naturel.

7 **Toutes ces initiatives, parmi beaucoup d'autres, contribuent à l'EEDD.**
 8 **Un répertoire des initiatives qui articulent l'EEDD et la participation**
 9 **citoyenne mériterait d'être constitué, pour en faire connaître la diversité, en**
 10 **faire partager l'optimisme et inciter à l'engagement de l'ensemble des**
 11 **citoyens.**

12 **IV - MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS PUBLICS, PRIVÉS,** 13 **ASSOCIATIFS POUR FAIRE DE L'EEDD UN PROJET COLLECTIF** 14 **FÉDÉRATEUR ET PORTEUR D'EXEMPLARITÉ**

15 **1. Renforcer connaissance et reconnaissance de l'EEDD**

16 La nécessaire appropriation par tous des finalités du développement
 17 durable passe en grande partie par l'EEDD. Elle mérite à ce titre d'être promue
 18 avec vigueur, depuis la recherche jusqu'à l'application sur le terrain.

19 *1.1. Soutenir la recherche en EEDD*

20 Promouvoir un projet collectif relatif à l'éducation suppose d'avoir à
 21 disposition un corpus suffisamment riche et scientifiquement étayé. Cela
 22 nécessite également qu'un lien soit tissé entre la recherche et la société. Or, les
 23 conceptions ont récemment évolué à cet égard. Les modifications apportées au
 24 code de la recherche par le législateur en juillet 2013, indiquent en effet que la
 25 valorisation de ses résultats s'effectue « *au service de la société* », et doit aider à
 26 répondre aux défis sociétaux et aux besoins du développement durable, créant un
 27 contexte favorable.

28 Cependant, les changements rendus nécessaires par la recherche d'un
 29 développement durable ne seront possibles que s'ils sont précédés et
 30 accompagnés par un effort de recherche auquel l'enseignement supérieur,
 31 conformément à son rôle, est étroitement associé.

32 **Plus généralement, il est urgent de soutenir la recherche en EEDD, en**
 33 **créant les conditions favorables à l'émergence d'une recherche structurée et**
 34 **reconnue avec deux objectifs prioritaires que sont d'une part l'analyse des**
 35 **dimensions psychologique et sociologique des changements à instaurer,**
 36 **d'autre part le développement de liens entre chercheurs et praticiens, afin**
 37 **qu'ils puissent s'enrichir réciproquement. Les seconds pourront également**
 38 **utiliser les résultats des recherches des premiers au bénéfice des pratiques**
 39 **quotidiennes d'EEDD.**

40 Une mission pourrait être confiée à l'Institut de formation et de
 41 recherche en éducation à l'environnement pour réfléchir à la mise en œuvre
 42 de ces objectifs, en lien avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la

1 **recherche et avec l'ensemble des ministères participant à la recherche**
2 **publique.**

3 **Pour voir son intérêt confirmé, les recherches en EEDD doivent être**
4 **logiquement valorisées et prises en compte dans le parcours des chercheurs.**

5 *1.2. Créer ou pérenniser des conditions de partenariats fructueux*

6 Les relations ne sont durables et profitables qu'établies sur des valeurs
7 partagées, des objectifs communs concrétisés par des actions tangibles sur les
8 territoires. Le CESE considère que tout doit être mis en œuvre au niveau de ces
9 derniers pour fédérer les énergies et éviter que certains acteurs des territoires
10 travaillent sur l'EEDD de façon individuelle, sans aucune coordination. **Il**
11 **appelle à la constitution de réseaux chaque fois que possible**, capables
12 d'harmoniser les actions et leur conférer une cohérence propre à limiter les
13 redondances, voire les contradictions, et de favoriser les connexions qui facilitent
14 les échanges, les confrontations d'expériences et la circulation d'informations.
15 Elles peuvent, en outre, déboucher sur une meilleure diffusion des ressources et
16 savoir-faire, la mutualisation d'outils pédagogiques sur la formation et
17 organisationnels sur la gouvernance. La mise en réseau permet en outre de
18 mailler le territoire facilitant ainsi la sensibilisation de tous les publics. **Le CESE**
19 **estime que c'est par la construction de partenariats multiples que l'EEDD se**
20 **hissera à la hauteur des enjeux. C'est pourquoi il invite les acteurs de la société**
21 **civile organisée et les pouvoirs publics à nouer davantage de coopérations**
22 **avec les acteurs de l'EEDD pour mettre au point de façon bilatérale ou**
23 **collégiale des actions de sensibilisation efficaces au niveau des territoires.**

24 Le CESE estime que, de leur côté, **les exécutifs locaux devraient compter**
25 **l'EEDD parmi les éléments essentiels des politiques territoriales.** Cette
26 importance politique lui serait reconnue symboliquement et pratiquement en la
27 plaçant sous l'autorité d'un responsable de premier plan et en liant cette politique
28 à des thématiques comme l'aménagement du territoire, afin de bien marquer son
29 caractère multipartenarial et transversal. Par ailleurs, notre assemblée considère
30 que la collectivité la plus impliquée pourrait être en charge de l'animation de
31 cette politique et non de l'élaboration de la politique elle-même, laquelle doit être
32 le fruit d'un travail collectif. Notre assemblée tient à souligner le rôle
33 d'animateur que jouent les réseaux qui rassemblent au niveau territorial les
34 structures, institutions, entreprises et personnes qui s'investissent dans
35 l'éducation à l'environnement et au développement durable. En Lorraine, par
36 exemple, le Centre régional de documentation pédagogique (CRDP), la région,
37 les départements, le secteur associatif, l'académie de Nancy-Metz et les services
38 de l'État se sont associés autour d'un projet commun : la création d'un site
39 Internet collaboratif dénommé Repères-DD (portail lorrain des ressources
40 partagées en éducation relative à l'environnement et à la solidarité pour un
41 développement durable).

42 Notre assemblée plaide également en faveur de **la généralisation, au sein**
43 **de la formation continue, de stages ouverts, mixtes et partenariaux**
44 **regroupant les acteurs de l'EEDD** (enseignants, animateurs et éducateurs des

- 1 associations, salariés d'entreprises, techniciens et élus des collectivités, etc.).
 2 Dans des logiques de dialogue territorial, ces formations permettent aux acteurs :
- 3 - d'apprendre à se connaître, se comprendre et se reconnaître ;
 - 4 - d'apprendre à agir ensemble en initiant des projets pédagogiques
 5 communs ;
 - 6 - d'aborder la question de la déontologie de l'acte éducatif ;
 - 7 - de traduire et d'adapter aux enjeux du territoire la méthode nécessaire
 8 à l'EEDD : observation, déduction, esprit critique et proposition
 9 constructive.

10 *1.3. Ancrer l'EEDD dans la réalité des territoires*

11 Le CESE estime nécessaire d'associer les expériences pratiques aux savoirs
 12 plus abstraits qui peuvent être diffusés. L'EEDD doit, en effet, déboucher sur
 13 l'action. Elle en est une des conditions préalables. En retour, la confrontation aux
 14 résultats de l'action permet une pleine appropriation des connaissances acquises.
 15 C'est la raison pour laquelle **notre assemblée préconise la mise en place d'un**
 16 **processus formel d'échanges entre les services publics territoriaux et les**
 17 **acteurs de l'EEDD de façon à articuler aussi précisément que possible le**
 18 **discours et les pratiques concrètes résultant de la politique de la collectivité.**
 19 Cet effort de mise en concordance, accompli sous l'autorité de l'exécutif
 20 territorial, est essentiel pour que les bénéficiaires de l'EEDD, en particulier les
 21 plus jeunes, prennent la mesure de la globalité du projet et de sa cohérence.

22 Par ailleurs, **notre assemblée préconise de mobiliser davantage les**
 23 **experts sur les territoires** (enseignants-chercheurs, spécialistes des agences de
 24 l'eau et des établissements publics, professionnels des grandes entreprises
 25 opérant sur le territoire, l'ADEME, ainsi que les futures points territoriaux de
 26 l'AFB...) **dans le cadre de comités scientifiques et pédagogiques ad hoc sur**
 27 **tous les sujets et d'organiser l'interaction entre ces acteurs et les populations**
 28 **afin d'améliorer leur connaissance de la situation locale et leur**
 29 **appréhension des enjeux.**

30 Dans tous les cas, **le CESE considère que les projets d'EEDD doivent**
 31 **avoir une entrée locale et associer chaque fois que cela est possible, les**
 32 **acteurs du territoire** (agriculteurs, industriels, artisans, bailleurs sociaux,...).
 33 Cette démarche contribuera à faire reconnaître que dans la méthode de l'EEDD,
 34 fondée sur la prévention et la résolution collective des problèmes, la démarche de
 35 projets et l'ancrage dans le réel résident les outils aujourd'hui nécessaires à la
 36 politique. Les évolutions du monde contemporain, dont se saisit par nature
 37 l'EEDD, interroge aussi le positionnement des élus et leur mission par
 38 l'animation et le débat des solutions collectives sur la base de points de vue
 39 éventuellement divergents puis à placer les citoyens face à ces solutions. Porteur
 40 de ce type de démarche, l'EEDD peut être un des vecteurs de cette gouvernance
 41 renouvelée.

1 *1.4. Mieux organiser et faire connaître l'EEDD*

2 Des progrès sont à accomplir pour donner à cette éducation la visibilité
3 qu'elle mérite. Celle-ci constitue de surcroît une condition de son
4 développement.

5 Pour ces raisons, **le CESE préconise d'améliorer et de renforcer**
6 **l'ensemble du système de recueil des données et des initiatives ainsi que**
7 **l'évaluation qualitative de ces dernières.** Il existe aujourd'hui des tableaux de
8 bord, des banques de données, des évaluations et études, des suivis d'activités,
9 des bilans et rapports produits par des associations, des collectivités, des
10 entreprises, des ministères... Tous ces travaux très partiels et non coordonnés ne
11 permettent pas de disposer d'un état des lieux local et national de l'EEDD. Aussi
12 la mise à disposition de moyens pour la réalisation d'un état des lieux permettra,
13 dans une démarche ascendante mobilisant les territoires et les différentes sphères
14 d'acteurs :

- 15 - de dresser une cartographie de l'EEDD ;
16 - d'évaluer la qualité de l'EEDD à partir de plusieurs dispositifs choisis
17 pour leur variété.

18 Cette nécessité de disposer de données exhaustives et intégrées, mentionnée
19 lors de la table ronde relative à l'EEDD de la conférence environnementale, ne
20 remet pas en cause le travail d'état des lieux national engagé au sein de l'Espace
21 national de concertation (ENC), espace informel multi-acteurs, qui mérite
22 précisément d'être reconnu et conforté. **Notre assemblée propose que la**
23 **cartographie et l'évaluation quantitative en cours soient, à terme,**
24 **complétées par un outil : le recueil d'initiatives.** Pour assurer la cohérence des
25 travaux, **cet ensemble (recueil de données, cartographie, évaluation) devrait**
26 **être mis à disposition de l'ENC.** La création d'un tel outil permettrait à une
27 commune qui identifie des besoins sur son territoire et qui souhaite travailler
28 avec une association pour y porter réponse, de s'adosser à une procédure
29 préalable co-construite. Plus généralement, le Conseil estime nécessaire
30 d'approfondir à tous les niveaux (territorial, national, européen) le travail
31 d'identification et d'analyse de l'existant en matière d'outils. Cette amélioration
32 de la connaissance serait à la fois source d'inspiration et gain de temps.

33 Notre assemblée préconise, par ailleurs, de donner davantage de visibilité à
34 l'EEDD et à ses acteurs en faisant connaître leur parole, les réalisations
35 auxquelles ils ont contribué et leurs attentes ; autant de clés pour en promouvoir
36 le développement et la reconnaissance. Ce rôle pourrait être confié à l'ENC.

37 Dans l'esprit même de l'EEDD, **notre assemblée préconise la**
38 **généralisation progressive des lieux de concertation aux échelons**
39 **territoriaux pertinents,** en s'appuyant sur les espaces territoriaux de
40 concertation à l'échelle d'un département ou d'une région.

41 Dans le prolongement de la deuxième conférence environnementale et des
42 tables rondes, **notre assemblée suggère au Conseil national de la transition**
43 **écologique de mettre en place une commission dédiée à l'EEDD.** Elle pourrait
44 se saisir du présent avis et, au-delà des missions de suivi de la feuille de route

1 issue de la conférence, pour développer l'EEDD au sein de la nouvelle stratégie
2 de la transition écologique.

3 Enfin, **notre assemblée demande à la France de porter, aux côtés de ses**
4 **partenaires, un projet d'espace européen de concertation.** En effet, la
5 dynamique d'EEDD est sous-tendue par une dimension émancipatrice et d'esprit
6 critique qui transcende les frontières nationales et porte sur une problématique
7 commune à tous les pays de l'Union européenne.

8 **2. Inscrire l'EEDD dans toutes les politiques publiques**

9 L'idée que l'éducation à l'environnement et au développement durable est
10 une priorité politique et qu'elle devrait être partie intégrante de toutes les
11 politiques publiques éducatives et de développement durable, ainsi que
12 l'Association des régions de France (ARF) et un grand nombre d'acteurs le
13 rappelaient lors de la conférence environnementale, commence à faire son
14 chemin. Le CESE considère que cette idée doit à présent se traduire en termes
15 budgétaires.

16 Sur le plan pratique, **notre assemblée appelle tout d'abord à**
17 **l'intégration d'un volet EEDD dans tous les plans et schémas nationaux,**
18 **régionaux et départementaux de politiques publiques (SRCE, SRACE,**
19 **SDASE, PRSE, PEDT...). Dans cette perspective elle souhaite la**
20 **participation des réseaux territoriaux de l'EEDD aux instances de**
21 **concertation, d'élaboration et de suivi de ces plans et schémas territoriaux.**

22 Par ailleurs, **notre assemblée recommande de généraliser l'intégration**
23 **de l'EEDD dans les agendas 21 des collectivités publiques.** Ce volet a
24 vocation à devenir obligatoire pour chaque projet financé. Enfin, à l'image des
25 propositions qui précèdent, **le CESE préconise l'insertion d'un volet EEDD**
26 **dans les contrats signés entre l'État et les régions mais également entre les**
27 **entités territoriales elles-mêmes** (agglomérations, pays...). La nouvelle
28 génération des contrats de projets État-régions (2014-2020) est bâtie autour de
29 cinq orientations prioritaires. L'une d'entre elles est la transition écologique et
30 énergétique. **Le CESE préconise l'intégration de l'EEDD dans ces futurs**
31 **contrats et souhaite que les négociations entre les exécutifs territoriaux et les**
32 **préfets de régions sur les priorités régionales de chacune des grandes**
33 **thématiques permettent d'accorder à l'EEDD la place qui lui revient en**
34 **raison de son caractère transversal.**

35 *2.1. Instituer des collaborations structurelles multipartites pour partager* 36 *les enjeux*

37 Le partage des enjeux et la mobilisation des acteurs passent presque
38 toujours par la confrontation avec des problèmes très concrets. Ainsi, la mise en
39 place des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers a été
40 l'occasion d'ouvrir un débat avec la population. Sans les ambassadeurs du tri mis
41 en place dans tous les territoires pour dialoguer avec les citoyens sur la nécessité
42 de la collecte sélective des déchets et les programmes de sensibilisation comme

1 Rouletaboule, les pratiques de tri seraient bien moins développées
2 qu'aujourd'hui.

3 Le travail de sensibilisation amont doit aussi s'appuyer sur les réalisations
4 de façon à ne jamais se couper de l'action concrète. Ainsi le Conseil
5 considère-t-il nécessaire de **faire connaître chaque année les bonnes pratiques**
6 **des collectivités, des entreprises et des associations dans tel ou tel domaine**
7 (biodiversité, économies d'énergie, plans de déplacement...).

8 Le CESE considère par ailleurs qu'en collaboration avec un certain nombre
9 d'organismes, d'institutions (parcs naturels régionaux, conservatoire des espaces
10 naturels...), d'associations, de pôles de ressources territoriaux, **les collectivités**
11 **locales doivent intensifier les actions d'information et d'éducation à**
12 **l'environnement et au développement durable à destination du grand**
13 **public, des jeunes et des différents acteurs du territoire, en mobilisant toutes**
14 **les ressources que permettent ces partenariats** : conférences, expositions,
15 sorties, médias tels que les chaînes de télévision locales.

16 2.2. Conditionner les commandes publiques et les dotations financières

17 La révision des directives relatives aux marchés publics entreprise dans le
18 cadre de la modernisation de la politique de l'Union européenne n'est pas
19 achevée, mais un accord provisoire a été conclu le 26 juin 2013 par les
20 négociateurs de la commission du marché intérieur du Parlement européen. Les
21 nouvelles règles prévoient de donner aux autorités contractantes davantage de
22 flexibilité pour prendre des choix stratégiques lorsqu'elles font effectuer des
23 travaux, acquièrent des biens ou des services, afin d'atteindre des objectifs
24 sociétaux spécifiques. La nouvelle directive devrait mettre davantage l'accent sur
25 d'autres critères tels que la qualité, les considérations environnementales, les
26 aspects sociaux ou des caractéristiques innovantes, entre autres. Au demeurant,
27 les directives relatives aux marchés publics actuellement en vigueur permettent
28 déjà aux pouvoirs publics l'insertion de clauses environnementales aux différents
29 stades de la procédure de passation des marchés. Cependant, même avec cette
30 possibilité, les pouvoirs adjudicateurs sont peu enclins à utiliser les clauses
31 environnementales, car ceux-ci appréhendent avec difficulté les contours de la
32 réglementation sur le sujet et craignent de contrevenir aux principes de libre
33 concurrence et de non discrimination inhérents à la commande publique. Aussi le
34 **CESE incite vivement les autorités adjudicatrices à utiliser pleinement leurs**
35 **marges de manœuvre pour insérer des clauses environnementales dans les**
36 **cahiers des charges et, dans ce cadre, de prévoir des dispositions en faveur**
37 **de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement et au développement**
38 **durable**, en particulier quand il s'agit de travaux liés aux politiques
39 d'aménagement (projets structurants de transport, d'urbanisme, de rénovation
40 urbaine...).

41 Enfin, le Conseil préconise de conditionner les dotations financières de
42 l'État ou des agences sous tutelle en faveur des politiques environnementales
43 à la mise en place d'un volet EEDD pour les accompagner.

1 2.3. *Améliorer la mise en œuvre du volet EEDD dans le cadre des « plans*
2 *administration exemplaire »*

3 L'exemplarité de l'État en matière de développement durable est un des
4 objectifs fixés par la loi du 3 août 2009 dite Grenelle I. Son article 48 fixe les
5 objectifs à atteindre pour les services de l'État. Cinq circulaires précisent ces
6 objectifs, dont celle dénommée « État exemplaire », qui s'adresse aux
7 administrations centrales et déconcentrées ainsi qu'aux opérateurs de l'État. Cette
8 démarche d'exemplarité de l'État consiste pour chaque département ministériel à
9 établir un « plan administration exemplaire ». Ces plans comportent des objectifs
10 chiffrés et couvrent trois grands domaines : les achats publics durables,
11 l'éco-responsabilité de l'État et sa responsabilité sociale. Le bilan du troisième
12 exercice du dispositif « État exemplaire » témoigne d'une bonne appropriation
13 par les ministères des préoccupations de développement durable, l'évaluation de
14 l'exercice 2011, réalisée en 2012, faisant apparaître des progrès sensibles par
15 rapport à la période précédente. Dans le domaine du bâtiment et de l'énergie, les
16 objectifs cibles de la circulaire ont par exemple été dépassés. Dans le domaine de
17 la formation, de la communication et des ressources humaines, il est indiqué que
18 toutes les administrations ont proposé un module de sensibilisation aux enjeux du
19 développement durable aux managers et décideurs ayant récemment pris leur
20 fonction, pour qu'ils soient en mesure d'orienter les agents vers les pratiques du
21 développement durable.

22 Le CESE se réjouit de cette dynamique d'ensemble. Néanmoins, plusieurs
23 limites peuvent être relevées dans le dispositif : le caractère facultatif du module,
24 le choix de ne destiner cette formation qu'aux cadres et le ciblage sur ceux
25 d'entre eux prenant leur fonction en 2011, le fait que l'élargissement à
26 l'ensemble des agents en 2012 se soit réalisé au prix d'une dispense de
27 transmission du nombre et de la qualité des agents ayant suivi ce module, le fait
28 enfin que les indicateurs soient validés dès lors qu'une offre de formation est
29 faite qu'elle se soit ou non traduite par une formation effective.

30 Concernant la formation à l'achat public durable, le CESE regrette le peu
31 d'ambition des indicateurs mais, surtout, la distinction opérée entre la formation
32 à l'achat public durable et la formation à la commande publique. Il relève en
33 outre que seuls les services du Premier ministre n'ont pas pu valider cet
34 indicateur sur l'achat public durable, aucune formation n'ayant été proposée aux
35 agents sur cette thématique en 2011. Quant à la responsabilité sociale de l'État,
36 elle est évaluée par un seul indicateur : la transmission du bilan social de chaque
37 ministère.

38 **Au vu des éléments relatifs à la sensibilisation et la formation à**
39 **l'EEDD contenus dans le bilan 2011 des plans pour une administration**
40 **exemplaire, le CESE alerte sur le risque d'abandon du dispositif et**
41 **préconise au contraire une révision à la hausse des objectifs en alignant - au**
42 **minimum - les obligations du secteur public sur celles fixées aux entreprises**
43 **privées.**

44 Au nom de la cohérence entre le discours et la pratique, le premier perdant
45 toute crédibilité sans la seconde, **le CESE suggère en outre de développer le**

1 **concept d'institution/administration publique exemplaire dans le cadre**
 2 **d'opérations de rénovation, comme c'est aujourd'hui le cas avec l'opération**
 3 **« campus d'avenir ».** Cela se traduirait pour les administrations et des
 4 établissements publics par un certain nombre d'obligations conduisant à une
 5 gestion plus durable de leur fonctionnement.

6 Enfin, **notre assemblée préconise d'inscrire explicitement l'EEDD**
 7 **comme partie intégrante dans les missions d'établissements publics de**
 8 **l'État, tels que les agences de l'eau, ou encore la future agence nationale**
 9 **pour la biodiversité.** Cette obligation comporterait deux objectifs :

- 10 - l'appropriation par les acteurs et les parties prenantes concernées des
- 11 éléments de connaissance permettant la compréhension des enjeux ;
- 12 - l'accompagnement des méthodes participatives permettant
- 13 l'implication des acteurs et des parties prenantes concernées, une
- 14 attention toute particulière devant être apportée à la participation des
- 15 jeunes.

16 **Notre assemblée demande en outre que l'ADEME se réinvestisse dans**
 17 **cette mission, notamment au niveau des territoires, puisqu'elle fait partie de**
 18 **ses attributions.**

19 **3. Assurer le financement des actions**

20 Les réflexions sur le financement public des associations impliquées dans
 21 l'EEDD s'inscrivent dans un contexte beaucoup plus large et non encore
 22 stabilisé. La diminution du nombre et du montant de subventions publiques
 23 enregistrée ces dernières années s'explique par une raréfaction des ressources,
 24 mais aussi par une propension des collectivités territoriales à délaisser le
 25 financement par la subvention au profit de la logique d'appel d'offres. Les
 26 acteurs associatifs relèvent que, comme d'autres, le secteur de l'EEDD pâtit de ce
 27 mouvement de transfert. À titre d'information, les subventions attribuées
 28 globalement aux associations (tous sujets confondus, y compris EEDD) par le
 29 ministère en charge de l'écologie et du développement durable, dans l'ensemble
 30 de son périmètre (administrations centrale et déconcentrée) ont diminué de 50 %
 31 entre 2003 et 2013. Le budget de l'ADEME consacré à l'EEDD a baissé de
 32 70 % entre 2009 et 2013 et la moitié des postes mobilisés sur cette question ont
 33 été réduits.

34 *3.1. Encadrer et sécuriser les partenariats dans la durée*

35 Les partenariats collectivités/associations devront prendre place dans un
 36 paysage institutionnel recomposé par la réforme en cours des collectivités
 37 locales. La simplification recherchée de l'architecture territoriale et la création
 38 des métropoles vont s'accompagner de modifications dans l'organisation et/ou le
 39 transfert des missions publiques et l'encadrement des financements. Dans le
 40 cadre de cette réorganisation d'envergure, **notre assemblée réaffirme son**
 41 **souhait de voir les acteurs territoriaux considérés comme des partenaires**
 42 **incontournables de la puissance publique,** au premier rang desquelles les
 43 collectivités locales, dans le domaine de la protection de la nature et de

1 l'environnement comme dans celui de l'EEDD. Ces partenariats supposent le
2 partage d'objectifs communs au service de l'intérêt général et posent la question
3 des moyens affectés aux associations pour structurer à moyen/long terme une
4 politique concertée sur les territoires. L'EEDD est particulièrement concernée
5 par cette problématique car, par sa nature même, elle se distingue d'actions plus
6 ancrées dans le temps. Elle a vocation à préfigurer et accompagner le changement
7 dans les prochaines décennies. C'est pourquoi **notre assemblée demande que**
8 **les actions de sensibilisation et d'éducation à l'EDD fassent l'objet de**
9 **financements pluriannuels**, nécessairement inscrits dans des conventions
10 d'objectifs. Ces conventions pourraient notamment permettre la pérennisation des
11 actions et la réponse à des sollicitations parfois nombreuses auxquelles les
12 associations ne peuvent donner suite.

13 Par ailleurs, **notre assemblée souhaite que ces financements servent à la**
14 **mutualisation des outils pédagogiques reconnus pertinents, afin de réaliser**
15 **des économies d'échelle**. Cela permettrait de libérer des énergies, évitant leur
16 mobilisation sur des tâches redondantes sans pour autant nuire aux capacités
17 d'innovation de chaque structure. Cette démarche pourrait être menée à bien avec
18 des acteurs de terrain ayant les capacités reconnues et disposant d'un réseau à
19 même d'être mobilisé pour assurer la diffusion de ces outils au plus grand
20 nombre. Ces réseaux seraient ainsi activés sur des tâches opérationnelles en
21 rapport direct avec leur projet associatif et non plus sur la recherche de
22 financements.

23 **Le CESE estime que cette consolidation des relations contractuelles**
24 **entre pouvoirs publics et associations et de la sécurisation du soutien**
25 **financier à ces dernières devrait se concrétiser dans la Charte des**
26 **engagements réciproques entre l'État, les collectivités territoriales et les**
27 **associations en cours de refonte**. La présence des collectivités territoriales
28 comme signataires, principale évolution de la charte 2013 par rapport à celle de
29 2001, devrait améliorer les déclinaisons sectorielles et territoriales, peu
30 nombreuses à avoir vu le jour dans les années ayant suivi la signature de cette
31 première charte. Il est à souligner que dans les documents de même nature établis
32 à l'initiative de certaines collectivités locales, celles-ci se sont engagées à
33 respecter la liberté des associations, notamment dans leur organisation. Le CESE
34 estime nécessaire qu'il en soit de même dans la charte en voie de finalisation.
35 Face aux contraintes européennes et à l'évolution des pratiques des collectivités
36 qui en est résulté, le CESE se félicite des initiatives qui devraient donner au
37 subventionnement une assise juridique solide. Deux démarches sont, en effet,
38 actuellement en cours pour clarifier la situation : une réforme de la circulaire du
39 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les
40 associations et le projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire,
41 actuellement en débat au Parlement. Il sera l'occasion pour la représentation
42 nationale de donner une première définition légale de la subvention versée par
43 une personne publique à une personne morale de droit privé.

44 Enfin, notre assemblée souligne que des engagements pluriannuels justifient
45 plus que d'autres encore le **respect d'une totale transparence dans**

1 **l'attribution des subventions, grâce à l'élaboration d'une série des critères**
 2 **clairs, publics et établis au préalable.**

3 *3.2. Promouvoir les partenariats multi-acteurs*

4 Dans le cadre du soutien structurel au monde associatif pour consolider et
 5 développer les actions et partenariats en faveur de l'EEDD, **le CESE encourage**
 6 **la mise en œuvre de dispositifs multi-acteurs** associant partenaires publics
 7 (collectivités, établissements publics, agences...) et privés (fondations,
 8 entreprises, bailleurs sociaux...) sur la base d'une orientation politique partagée.
 9 Ce sont eux qui offrent le plus de chances de réunir les moyens nécessaires pour
 10 répondre à la demande croissante du terrain. Le Conseil note par ailleurs qu'une
 11 **consolidation de l'intérêt général de l'EEDD** faciliterait la mobilisation des
 12 financements privés via la loi relative au mécénat du 4 août 2003.

13 Le CESE estime que ces partenariats en faveur de l'EEDD doivent être
 14 encouragés dans tous les secteurs, celui du logement notamment, dans lequel les
 15 bailleurs sociaux s'investissent déjà, et avec tous les partenaires, collectivités et
 16 fondations d'entreprises en particulier. Il souligne que ces financements multiples
 17 confèrent aux acteurs retenus pour mettre en œuvre les actions, s'inscrivant dans
 18 une orientation politique partagée, une réelle indépendance à l'égard de chacun
 19 des financeurs (État, collectivités ou entreprises).

20 Parallèlement, la volonté politique des collectivités territoriales peut se
 21 traduire par des plans locaux d'EEDD élaborés et mis en œuvre en partenariat
 22 avec une pluralité d'associations afin de favoriser l'émergence d'initiatives
 23 originales.

24 *3.3. Envisager la création d'un fonds régional en faveur de l'EEDD*

25 Question politico-institutionnelle majeure et récurrente, la répartition des
 26 compétences entre les différents échelons territoriaux se pose à nouveau avec
 27 l'acte III de la décentralisation actuellement en débat. Elle n'est pas sans
 28 incidence sur le financement de l'EEDD car, confrontés aux difficultés
 29 budgétaires qui sont les leurs, les élus sont contraints d'opérer un recentrage
 30 drastique sur les compétences propres à la collectivité qu'ils dirigent. Ainsi, si les
 31 régions sont tenues de prendre en charge les transports, les lycées, la formation
 32 professionnelle, l'aménagement du territoire et le développement économique,
 33 rien ne les oblige expressément à traiter de sujets tels que l'environnement
 34 en général et l'EEDD en particulier. Pourtant, en vertu de leur compétence en
 35 matière d'aménagement du territoire et de développement économique d'une
 36 part, du pouvoir d'initiative dont elles disposent d'autre part (clause de
 37 compétence générale) et de régions qui ont déjà démontré qu'il était possible de
 38 faire de cet enjeu une priorité, elles sont les mieux placées pour initier des
 39 politiques ambitieuses en matière d'EEDD et mobiliser les financements
 40 correspondants. Dans l'espace de projets qu'est la région, l'EEDD doit être
 41 considérée comme une dynamique mobilisable pour apporter des solutions à un
 42 certain nombre d'enjeux présents et à venir. Or les moyens alloués par l'État sont

1 concentrés sur certaines thématiques environnementales, l'exécutif régional est
2 donc appelé à financer en majeure partie les autres domaines de ce champ.

3 Face à cette situation, **notre assemblée préconise de créer un fonds**
4 **régional dédié à l'EEDD**. À la fois facteur d'innovation, de cohérence et
5 d'accompagnement, ce fonds régional serait abondé par l'État et l'ensemble des
6 collectivités du territoire régional. Placé sous l'autorité des collectivités
7 publiques, il serait assorti d'une structure de mobilisation associant des
8 partenaires connus et reconnus, à l'image des syndicats mixtes qui se constituent
9 à l'échelle des territoires. Cela conduirait en outre l'Union européenne à accepter
10 que l'on puisse utiliser un fonds européen sur les questions d'EEDD sur le
11 modèle du fonds déchets cogéré ADEME/DREAL (convention État/Région). La
12 création d'un tel fonds permettrait de mobiliser des moyens à la hauteur des
13 enjeux pour activer le maillage sur tout le territoire. Il pourrait également devenir
14 outil de contractualisation avec les acteurs de l'environnement et du
15 développement durable.

16 Cette évolution serait d'autant plus opportune qu'actuellement, les Fonds
17 européen de développement régional (FEDER), initialement consacrés à la
18 promotion des projets biodiversité, ont été relégués au dernier rang des priorités,
19 sur décision de l'Union Européenne, au profit d'autres domaines type les
20 technologies de l'information et de la communication (TIC).

21 *3.4. Mettre à l'étude la création d'une fondation pour l'EEDD*

22 Sur les moyens financiers à consacrer à l'EEDD, les réflexions en cours
23 sont nombreuses mais dispersées. Un travail collectif est donc à conduire pour
24 déterminer les meilleurs moyens pour dépasser le système des appels à projets ou
25 les appels d'offres qui fragilisent et mettent en concurrence les acteurs,
26 associatifs en particulier, pour des financements par nature limités dans le temps.
27 **Une réflexion devrait donc être confiée au CNTE sur la création d'une**
28 **fondation de l'EEDD**. Cette réflexion se saisirait de celles déjà engagées, sans
29 omettre les problèmes relatifs à sa pertinence puis, si elle est avérée, à ses
30 fondements, ses valeurs, ses objectifs, sa gouvernance... Le CESE considère en
31 somme que tous les efforts doivent être faits pour instituer un système
32 économique pérenne, autour d'un noyau d'argent public, l'EEDD participant
33 d'une mission de service public.

34

35

36

37

38 Au regard des enjeux économiques, sociaux et environnementaux et de la
39 pluralité d'acteurs et d'initiatives constatés dans tous les territoires, l'EEDD doit
40 aujourd'hui trouver toute sa place dans les politiques. Les recommandations
41 énoncées pourront utilement servir de feuille de route pour l'ensemble des
42 acteurs.

1
2

DOCUMENTS ANNEXES

1	Annexe 1 : Composition de la section à la date du vote	
2	Présidente :	Mme Anne-Marie DUCROUX
3	Vice-présidentes :	Mme Catherine TISSOT-COLLE,
4		Mme Patricia RICARD
5	Agriculture :	Mme Marie-Thérèse BONNEAU,
6		M. Claude COCHONNEAU,
7		M. Claude ROUSTAN
8	Artisanat	M. Alain GRISET
9	CFDT :	MM. Marc BLANC, Yves LEGRAIN
10	CFE-CGC :	M. Gabriel ARTERO
11	CFTC :	Mme Marie-Josèphe PARLE
12	CGT :	Mme Pierrette CROSEMARIE,
13		Mme Marie-Claire CAILLETAUD
14	CGT-FO :	Mme Anne BALTAZAR
15	Coopération :	M. Denis VERDIER
16	Entreprises :	Mmes Marie-Christine COISNE-ROQUETTE,
17		Catherine TISSOT-COLLE
18	Environnement et nature :	MM. Jacques BEALL, Antoine BONDUELLE,
19		Allain BOUGRAIN DUBOURG,
20		Mme Anne-Marie DUCROUX,
21		M. Gaël VIRLOUVET
22	Mutualité :	Mme Pascale VION
23	Organisations étudiantes	
24	et mouvements de jeunesse :	M. Antoine DULIN
25	Outre-mer :	M. Patrick GALENON
26	Personnalités qualifiées :	M. Bernard BAUDIN,
27		Mmes Catherine CHABAUD, Maud FONTENOY,
28		M. Jean JOUZEL, Mmes Dominique MEYER,
29		Patricia RICARD
30	Profession libérale :	Mme Dominique RIQUIER-SAUVAGE
31	UNAF :	M. Alain FERETTI
32	Personnalités associées :	M. Daniel BOY, Mme Joëlle CHERIOUX de
33		SOULTRAIT, M. Jean-Marc JANCOVICI,
34		Mme Patricia MAMET SOPPELSA,
35		M. Yves MANSILLON,
36		Mmes Elisabeth MERCIER, Claire NOUVIAN,
37		Sylviane VILLAUDIÈRE

- 1 Annexe 2 : Liste des travaux déjà réalisés par la section depuis le début de la
2 mandature
- 3 A - AVIS
- 4 *La biodiversité : relever le défi sociétal*
5 Rapporteur : M. Marc Blanc, avis adopté le 29 juin 2011
6
- 7 *De la gestion préventive des risques environnementaux : la sécurité des*
8 *plateformes pétrolières en mer*
9 Rapporteurs : M. Jacques Beall, M. Alain Feretti, avis adopté le 13 mars 2012
10
- 11 *La transition énergétique : 2020-2050, un avenir à bâtir, une voie à tracer*
12 Rapporteurs : Mme Catherine Tissot-Colle, M. Jacques Beall,
13 avis adopté le 9 janvier 2013
14
- 15 *Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ?*
16 Rapporteuse : Mme Catherine Chabaud, rapport et avis adoptés le 9 juillet 2013
17
- 18 *Agir pour la biodiversité*
19 Rapporteurs : MM. Marc Blanc, Allain Bougrain Dubourg
20 avis adopté le 10 septembre 2013
21
- 22 B - CONTRIBUTIONS
- 23 - Contribution à la réponse sur la consultation du CES européen sur la
24 communication de la Commission européenne « *Vers un acte pour le*
25 *marché unique* », février 2011
- 26 - Contribution à la communication sur le « *Programme national de*
27 *réforme (PNR) 2011-2013* », avril 2011
- 28 - Contribution à l'avis sur « *La future PAC après 2013* », mai 2011
- 29 - Contribution, présentée par MM. Jean Jouzel et Olivier Louchard, à
30 l'avis sur « *Les négociations climatiques internationales à l'aune de*
31 *la conférence de Durban* », septembre 2011
- 32 Contribution à la communication sur le « *Programme national de*
33 *réforme (PNR) de la France 2012-2015* », mars 2012
34
- 35 - Contribution au débat et cycle d'auditions sur « *Au vu de la place de*
36 *l'animal dans la société, de sa place dans le code rural, doit-on*
37 *également lui accorder un statut dans le code civil ?* », proposés par
38 M. Allain Bougrain Dubourg
39

1 Annexe 3 : Liste des personnalités auditionnées et rencontrées

2 Pour son information la section a entendu en audition les personnes
3 suivantes :

- 4 - Mme Dominique Bachelart, maître de conférence en sciences de
5 l'éducation à l'université de Tours ;
- 6 - M. Christian Béranger, directeur de développement durable de
7 CEMEX France ;
- 8 - Mme Véronique Bérégovoy, vice-présidente de la région Haute-
9 Normandie ;
- 10 - M. Olivier Blanc, co-directeur du Réseau École et nature ;
- 11 - Mme Jocelyne Boudot, directrice générale adjointe de l'Institut
12 national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) ;
- 13 - Mme Élodie Buronfosse, directrice générale des actions éducatives à
14 France télévisions ;
- 15 - Mme Morgane Cantrelle, secrétaire confédérale CFDT en charge des
16 questions d'éducation et de formation initiale qualification
17 professionnelle ;
- 18 - M. Bruno Charles, vice-président de la Communauté urbaine de
19 Lyon ;
- 20 - Mme Fabienne Chol, directrice générale de l'Institut national de la
21 consommation (INC) ;
- 22 - M. Jean-Karl Deschamps, vice-président du conseil régional
23 Basse-Normandie ;
- 24 - M. Patrick Hautière, délégué général de l'association Consommation,
25 logement et cadre de vie (CLCV) ;
- 26 - M. Yann Hélyary, conseiller régional des Pays de la Loire, président
27 du parc naturel du Marais Poitevin
- 28 - M. Michel Hortolan, président de l'Institut de formation et de
29 recherche en éducation à l'environnement IFREE ;
- 30 - Mme Sandrine Javelaud, directrice de mission formation initiale au
31 MEDEF ;
- 32 - Mme Élisabeth Labaye, secrétaire nationale du SNES/FSU,
33 enseignante ;
- 34 - Mme Haud Le Guen, directrice de l'Association française des petits
35 débrouillards du Grand Ouest ;
- 36 - M. Stéphane Martin, directeur général de l'autorité de régulation
37 professionnelle de la publicité (ARPP) ;
- 38 - M. Jacques Moret, recteur de l'académie de Poitiers ;
- 39 - M. Hervé Prévost, co-président du CFEEDD, chargé de missions
40 pratiques éducatives à la Fédération nationale des FRANCAS ;

- 1 - Mme Hélène Valade, présidente du C3D, directrice développement
2 durable à la Lyonnaise des eaux ;
3 - M. Frédéric Villaumé, co-président du Réseau école et nature en
4 charge des finances.

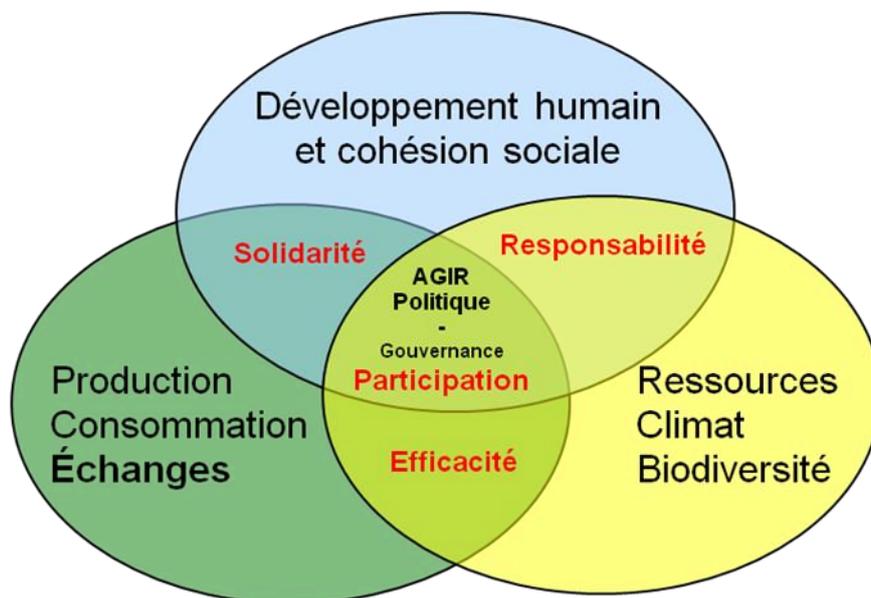
5 Que tous trouvent ici l'expression des remerciements de la section.

6 Par ailleurs, les rapporteurs ont entendu en entretien privé les personnes
7 dont les noms suivent :

- 8 - Mme Michelle Jouhaneau, chargée de mission au Commissariat
9 général du développement durable (CGDD) ;
10 - Mme Marie-Claire Tutenuit, délégué générale de Entreprises pour
11 l'environnement (EPE).
12

1 Annexe 4 : Schéma de l'EEDD selon M. Hortolan, directeur général de l'IFREE

2



3

4

5

6

7

8

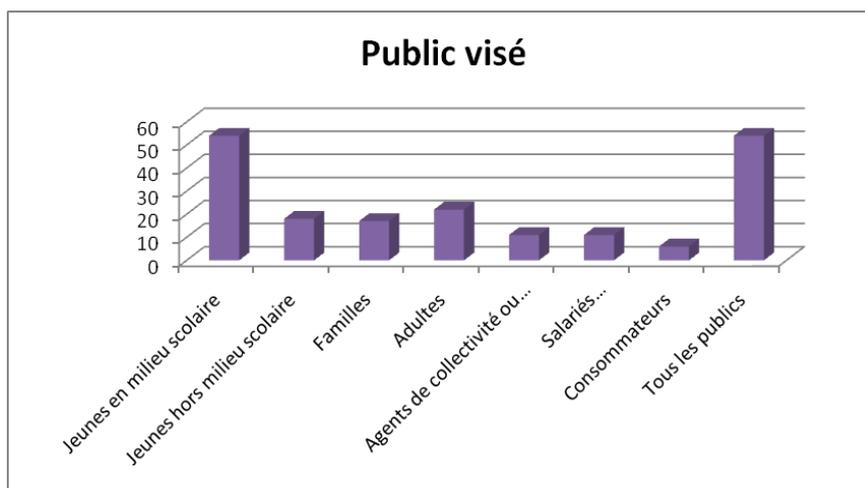
9

1 Annexe 5 : Statistiques de la plateforme d'initiatives sur l'EEDD du CESE au 14
2 novembre 2013

3 À l'occasion de la saisine gouvernementale, objet du présent avis, la section
4 de l'environnement du CESE a souhaité recueillir et valoriser des initiatives de
5 terrain menées en faveur de l'EEDD.

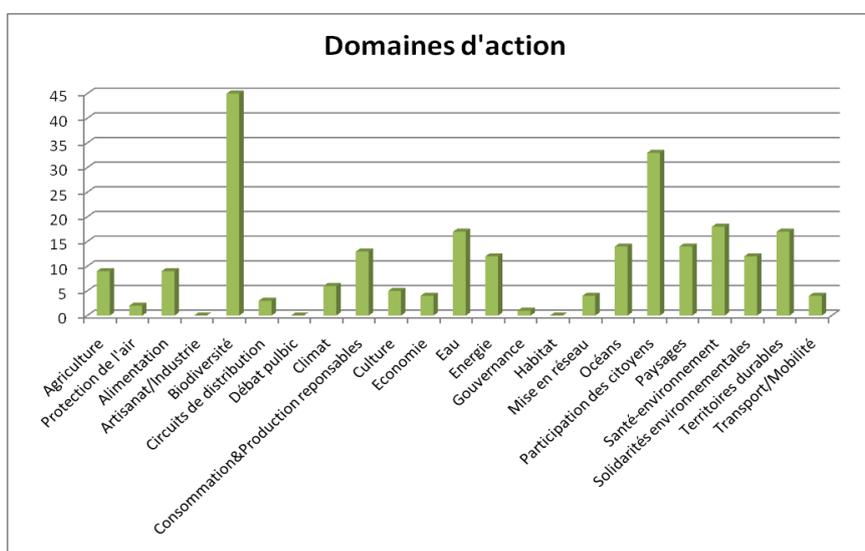
6 Un appel à initiatives a été lancé afin de permettre de mieux appréhender la
7 diversité des actions et des acteurs de l'EEDD. Une plateforme dédiée a été créée
8 pour recueillir ces initiatives et les faire partager.

9



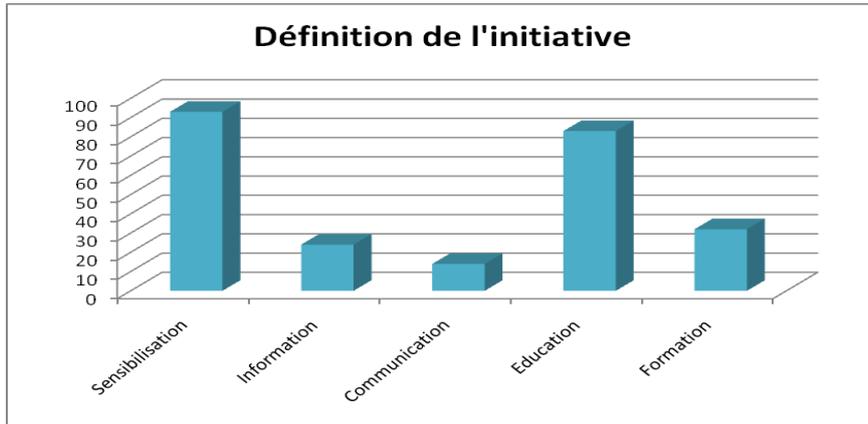
10

11

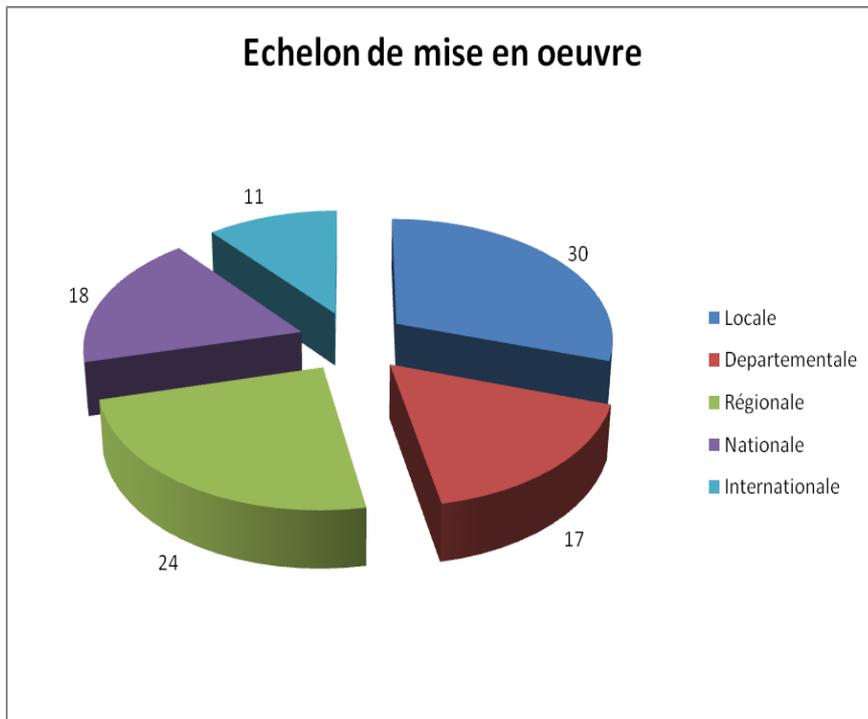


12

1
2



3
4



5
6
7

- 1 **Initiatives postées sur la plateforme au 15/11/2013**
- 2 - CARBALA structure d'éducation à l'environnement et au
- 3 développement durable - CARBALA
- 4 - La Plate-forme transfrontalière d'éducation à l'environnement
- 5 Maritime-Mercantour - Parc national du Mercantour
- 6 - Chaire Agriculture Écologiquement Intensive - COOP de France
- 7 - Grand reportage villes et territoires urbains durables « à la française »
- 8 - cabinet ALLIANTIS
- 9 - La gestion durable de la mer et du littoral dans les lycées en région
- 10 Provence-Alpes-Côte d'Azur - CPIE Côté Provençale - Atelier Bleu
- 11 - Gestes écoresponsables dans mon lycée - groupe pilote du lycée
- 12 écoresponsable
- 13 - Découverte des produits agricoles locaux - FNSEA
- 14 - LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE - FNSEA
- 15 - Présentation du métier d'agriculteur et découverte des produits
- 16 agricoles locaux - FNSEA
- 17 - FERMES OUVERTES - FNSEA
- 18 - Site éco-délégués - rectorat de l'Académie de Caen
- 19 - Groupe d'appui bas-normand aux établissements en démarche de
- 20 développement durable (E3D) - Rectorat de l'académie de Caen
- 21 - Concours "100 défis pour ma planète" - rectorat de l'Académie de
- 22 Caen
- 23 - Jeu "la pêche durable" - Rectorat de l'académie de Caen
- 24 - Projet pédagogique SAVE WATER - Du flocon à la Vague
- 25 - "L'énergie c'est la classe" - Lycée ARAGON
- 26 - Disco Soupe - Association Disco Soupe
- 27 - LES SENTINELLES DE L'EAU - MARSEILLE - EPLE
- 28 - Master 2 IGP Dauphine - La Française
- 29 - Entreprendre autrement - Méditerranée 2000
- 30 - Campagne Régionale Inf'eau Mer - Méditerranée 2000
- 31 - CIMAP : Centre d'Initiation au Milieu Aquatique et à la Pêche -
- 32 CIMAP
- 33 - Compostage des déchets de cantine. - Collège le joran de Préveessin-
- 34 moëns
- 35 - Club environnement - Centre de découverte du monde marin
- 36 (CDMM)
- 37 - Réseau Euroméditerranéen (REM) - Centre de découverte du monde
- 38 marin (CDMM)

- 1 - Le DD pour les familles - Centre de découverte du monde marin
- 2 (CDMM)
- 3 - Plan de Déplacements d'Administration du Centre INRA de Toulouse
- 4 Midi-Pyrénées - INRA
- 5 - Bibliomer - Centre de découverte du monde marin (CDMM)
- 6 - Projet mer - Centre de découverte du monde marin - CDMM
- 7 - Labellisation E3D de collèges de l'académie de Lyon - rectorat de
- 8 l'académie de Lyon
- 9 - L'école de la Mer de Ceyreste - CPIE Côte Provençale Atelier Bleu
- 10 du Cap de l'Aigle
- 11 - Adoptez un arbre - maison de la Nature et Environnement 65 ou
- 12 Commune de Lannemezan
- 13 - Du théâtre qui nous en apprend sur l'environnement ! - Association
- 14 ET DEMAIN
- 15 - L'observatoire méditerranéen des paysages sous-marins - MEDOBS-
- 16 SUB - CPIE COTE PROVENCALE
- 17 - Pêcheurs sentinelles Méditerranée - CPIE COTE PROVENCALE
- 18 - Formation aux achats responsables - Opéra de Lyon
- 19 - Formation à l'éco-conception - Opéra de Lyon
- 20 - Formation des chargés de clientèle référents au Climate Business -
- 21 HSBC
- 22 - Programme Refuge LPO - LPO
- 23 - Book C3D des politiques d'éducation à l'environnement et au
- 24 développement durable - Collège des Directeurs du Développement
- 25 Durable
- 26 - Sensibilisation par le réemploi du gaspillage des ressources naturelles
- 27 - association Il était deux fois...
- 28 - Surfrider Campus - Surfrider Foundation Europe
- 29 - Le jeu du lombric - Natureparif
- 30 - Manuel du partenaire de l'éducation nationale - Guide collaboratif
- 31 pour des actions "nature et biodiversité" - Natureparif
- 32 - Villes et villages étoilés - ASSOCIATION NATIONALE POUR LA
- 33 PROTECTION DU CIEL ET DE L' ENVIRONNEMENT
- 34 NOCTURNES (ANPCEN)
- 35 - Initiatives Océanes, de Surfrider Foundation Europe - Surfrider
- 36 Foundation Europe
- 37 - EEDD au Parc national de Port-Cros - Parc national de Port-Cros
- 38 - Manuel scolaire « Découvrir l'agriculture » - FNSEA
- 39 - 1,2,3 hirondelles et martinets - LPO Savoie
- 40 - Conférences interactives - Bio-sphère

- 1 - Tête En l'Air - Découverte de la migration des oiseaux - LPO 07
- 2 - Le programme d'Education à l'Environnement de la Maud Fontenoy
- 3 Fondation - Maud Fontenoy Fondation
- 4 - Programme Sololiya - SEPANGUY
- 5 - Biodiversité des milieux humides d'Ariège : Histoires et Savoirs à
- 6 partager pour mieux les préserver - EDF Délégation Régionale Midi-
- 7 Pyrénées et Le CPIE Ariège
- 8 - Raconte-moi les requins RMLR - école René Périanayagom
- 9 - Atlas de la Biodiversité - Délégation régionale EDF Franche-Comté
- 10 - Vivre ma rivière au collège avec l'URCPIE de Franche-Comté -
- 11 Délégation Régionale EDF Franche-Comté
- 12 - Les temps changent, partageons l'eau - CPIE Alpes de Provence
- 13 - Kit pédagogique "Arthur, le roi du développement durable" - EDF -
- 14 Direction du Développement Durable
- 15 - Module Multimédia EDF Ecole de l'Energie - EDF
- 16 - PLANETE BUREAU - PLANETE BUREAU
- 17 - Education à l'environnement et handicap - Cahier technique N°4 de la
- 18 Bergerie nationale - Bergerie nationale - Ministère de l'agriculture
- 19 - Fermes pédagogiques et développement durable - Cahier technique
- 20 N° 5 de la Bergerie nationale - Bergerie nationale - Ministère de
- 21 l'agriculture
- 22 - BON PIED, BON AIR - Alterre Bourgogne
- 23 - Villes du futur - Lycée Bernat Etxepare
- 24 - Le Relais Nature de la Moline - Le Relais Nature de la Moline
- 25 - Réhabilitation écologique par bouturage d'éponges sur un site naturel
- 26 marin - Carbet des Sciences
- 27 - Alimentation et santé durable pour un succès global. - Le Pèlerin de la
- 28 diét-éthique
- 29 - Vivre la montagne - Parc national des Ecrins
- 30 - Parcours éducatifs - Parc naturel régional des Pyrénées catalanes
- 31 - Qui miel me suive - compagnie la parlote
- 32 - DVD deplantes sauvages - CPIE haut-Languedoc
- 33 - Concours BD - CPIE haut-Languedoc
- 34 - Projet Jeunes Eco Citoyens en Action (JECA) - Réseau de Promotion
- 35 des Initiatives pour un Développement Communautaire (RePIDeC
- 36 ONG)
- 37 - Outils pédagogiques au service du handicap - ARENE Île-de-France
- 38 et Bergerie nationale
- 39 - Programme de sensibilisation à la qualité de l'air - MADININAIR

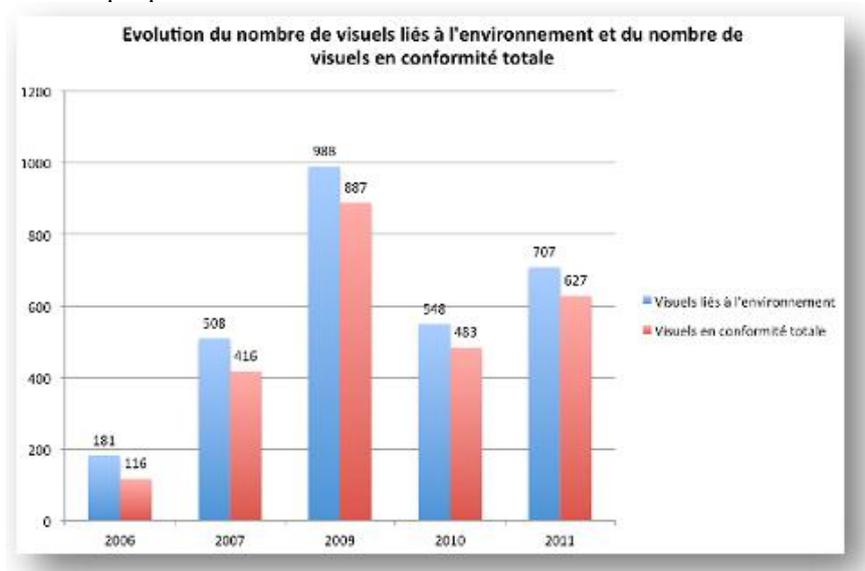
- 1 - Formation à l'Education à la santé environnement via les outils TI
- 2 DOC - IREPS Guyane, Guyane Promo Santé
- 3 - Les démarches de sensibilisation au PCET des structures d'EEDD -
- 4 ARENE ÎLE-DE-FRANCE
- 5 - Défi-énergie - GAL Sud Mayenne
- 6 - Antenne Nature Loisirs Patrimoine - ANLP pour Antenne Nature
- 7 Loisirs Patrimoine
- 8 - Protection Terre - Association OISEAU-LYRE
- 9 - L'eau partagée - Association l'eau partagée
- 10 - BESACE ECO-ALBUMS - RECTORAT DE LA GUYANE + OCCE
- 11 GUYANE
- 12 - MATERNELLE CITOYENNE - RECTORAT de la GUYANE +
- 13 OCCE GUYANE
- 14 - Les animaux de la nuit - Association CEDRES
- 15 - Découvrir ensemble et partout la nature et l'environnement - Des
- 16 expériences éducatives dans les territoires - France Nature
- 17 Environnement
- 18 - Observatoires Des Saisons - Association Tela Botanica
- 19 - AIEJE - AIEJE
- 20 - Tara expéditions - Tara expeditions
- 21 - Programme départemental Eco-collèges 81 - CPIE des Pays Tarnais
- 22 (Centre Permanent d'initiatives en Environnement)
- 23 - Sensibilisation des scolaires dans le cadre des campagnes Céta-
- 24 Rangiroa et Céta-Huahine - Groupe d'Étude des Mammifères Marins
- 25 de Polynésie
- 26 - Les énergies renouvelables dans le cadre de la technologie appropriée
- 27 en milieu scolaire - ASSOCIATION APRATAR (association Pour la
- 28 Recherche et l'Application de la Technologie Appropriée en milieu
- 29 Rural)
- 30 - Marché Solidari-Terre - AREC
- 31 - le rôle des pollinisateurs - association Pollen - éducation à
- 32 l'environnement et au développement durable
- 33 - A la de découverte du patrimoine végétal guadeloupéen -
- 34 Conservatoire Botanique des îles de Guadeloupe
- 35 - Concours lycéen Fluid' Art - Région Rhône Alpes
- 36 - Région Rhône Alpes - Région Rhône Alpes
- 37 - Le Bâtiment vivant les services écosystémiques du végétal sur le
- 38 bâtiment, l'Agro-écologie urbaine - Nature en toit Ferme de Jade
- 39 - Jardin pédagogique partagé - Association Grain de Pollen

- 1 - Université Virtuelle Environnement et Développement durable
- 2 (UVED) - Fondation UVED
- 3 - Maison du littoral de Ploumanac'h - maison du littoral de Ploumanac'h
- 4 - Classes environnement - Parc naturel régional de la Martinique
- 5 - Sensibilisation à l'environnement pour les jeunes en situation de
- 6 handicap - Agence des espaces verts de la région Ile de France
- 7 - Programme agriculteur juniors - Agence des espaces verts de la
- 8 région Ile de France
- 9 - Programme forestiers juniors - Agence des espaces verts de la région
- 10 Ile de France
- 11 - TERRES DE CABANES "Apprenons à vivre autrement" -
- 12 association LES AMIS DE LA DRONNE
- 13 - Observatoire des Saisons de l'Aveyron - CPIE du Rouergue
- 14 - Recyclage des déchets électriques au CFA BTP d'EVREUX - CFA
- 15 BTP haute normandie Evreux
- 16 - Une mini maison de l'eau sillonne la Bretagne - Eau & rivières de
- 17 Bretagne
- 18 - A la découverte de la ferme Ile de France - A la découverte de la
- 19 ferme Ile de France
- 20 - Agir autrement - études ET chantiers Midi-Pyrénées
- 21 - Les ateliers d'écologie pratique - association ferme éco-citoyenne de
- 22 la Bouzigue
- 23 - SPORT MER TERRITOIRE - CPIE COTE PROVENCALE
- 24 - Animations scolaires thématiques - Parc naturel régional des
- 25 Ardennes
- 26 - Des Ambassades de l'eau dans la Cité - Association "L'EAU EST LE
- 27 PONT"
- 28 - Un hameau coopérative en Ardèche : Le Viel Audon -
- 29 www.levielaudon.org
- 30 - Programme d'animations nature grand public - Parc naturel régional
- 31 du Haut-Languedoc
- 32 - Programme d'échange scolaire "Les paysages, le Parc et moi !" - Parc
- 33 naturel régional du Haut-Languedoc
- 34 - Programme scolaire "Camins de drolles" - Parc naturel régional du
- 35 Haut-Languedoc
- 36 - Réduction de l'impacte écologique d'un centre de vacance en station
- 37 de montagne - ternelia les grands massifs les flocons verts
- 38 - Journée Nature - Diane 21
- 39 - Réalisation d'une série de films d'animation sur la Responsabilité
- 40 Sociale des Entreprises - Alstom

- 1 - Classe d'eau - Agence de l'eau Seine-Normandie
- 2 - Vivacités IdF : animation d'un réseau francilien d'éducation à
- 3 l'environnement urbain - Vivacités île-de-France
- 4 - TOUR DE FRANCE DES GESTES ECO RESPONSABLES dans les
- 5 Universités - ADEME
- 6 - J'adopte un paysage - Lumière d'Encre
- 7 - Objectif nature - Espaces naturels régionaux, fédération des trois PNR
- 8 du Nord-Pas de Calais
- 9 - Ateliers Nature et Ecriture + L'ancre mouillée -
- 10 Autoentreprise/association
- 11 - Espace Naturel Pédagogique et Convivial - association Connaître et
- 12 Protéger la Nature (CPN) "les Coquelicots"
- 13 - Formation aux outils collaboratifs pour des éducateurs environnement
- 14 2.0 - CPIE Côte Provençale
- 15 - Eco-Trail de Paris Ile-de-France® - Les Trailers de Paris
- 16 - marteloscope junior - Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
- 17
- 18

1 Annexe 6 : Extraits des bilans annuels 2011 et 2012 ADEME-ARPP « Publicité
2 et environnement »

3 Graphique extrait du bilan 2011 :



4

5 **Données extraites du bilan 2012 :**

- 6 - 11 297 publicités examinées,
7 - 405 publicités *Environnement* soit 3,6%
8 - 21 manquements soit 5,2% des publicités *Environnement*
9 - 13 réserves soit 3% des publicités *Environnement*

10

1 Annexe 7 : Évolution des préoccupations environnementales des Français

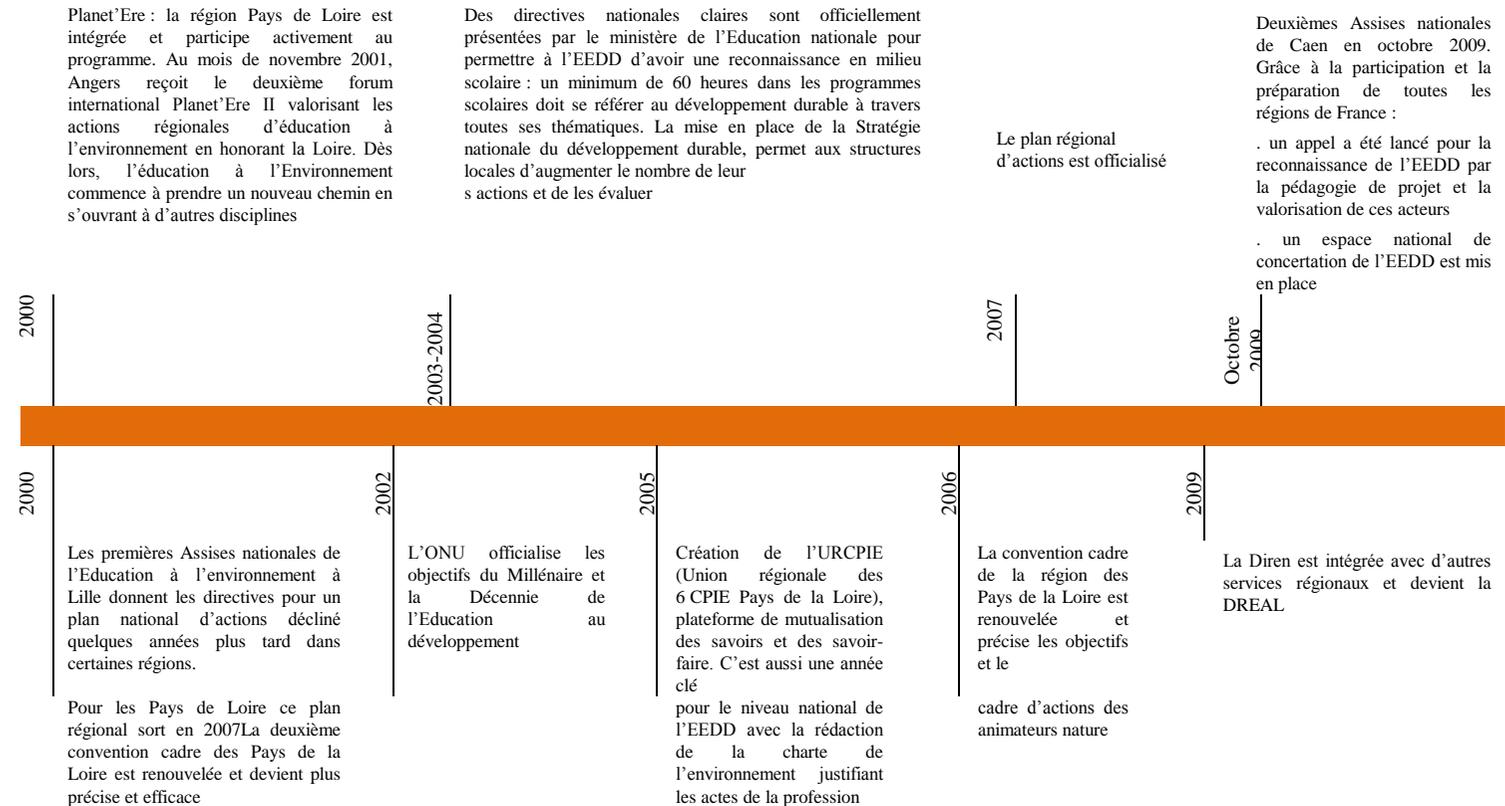
2 Le niveau des préoccupations environnementales des français est passé de
3 9 % au printemps 2006 à 17 % en février 2007, plaçant l'environnement au 4^{ème}
4 rang des préoccupations, derrière l'emploi, les prix et les inégalités (enquête
5 CEVOPF, 2006-2007). Le Grenelle de l'environnement, l'attribution du prix
6 Nobel de la paix au GIEC (qui a publié son quatrième rapport) et à Al Gore dont
7 le film « *Une vérité qui dérange* » a eu un immense succès, la médiatisation
8 accrue du sujet, ont contribué à cette évolution. Sur un plan politique, le pacte
9 écologique de Nicolas Hulot, le Grenelle de l'environnement et le rapport Stern
10 chiffrant précisément le coût financier du réchauffement climatique ont joué un
11 rôle considérable également. Enfin, la multiplication des catastrophes naturelles
12 (en France, la tempête de 1999, mais aussi l'ouragan Katrina aux États-Unis par
13 exemple) a généré une prise de conscience considérable dans l'opinion publique.

14 À partir de 2009, la crise financière conjuguée à la déception suscitée après
15 le sommet de Copenhague, a modifié la tendance.

16 Les résultats de l'enquête barométrique réalisée par TNS Sofres pour
17 l'ADEME montrent qu'à un niveau très élevé en ce début d'année 2013, le
18 **chômage** (76 %) reste très prégnant et **demeure la principale préoccupation**
19 des Français. La **pollution apparaît comme un problème moins important**
20 (35 %) et reste bien en deçà de son niveau record de début 2007 (65 %). La crise
21 économique cristallise les principales inquiétudes des Français, et relègue les
22 préoccupations environnementales au second plan. D'autre part, le baromètre
23 annuel « Les Français face à la crise du long terme » permet à l'ADEME en 2012
24 d'observer les tendances et les évolutions des valeurs et des comportements des
25 Français dans ces différents domaines pour mieux cerner leurs préoccupations,
26 identifier les freins et les leviers pour faire évoluer les comportements en faveur
27 d'un modèle de société plus durable. Dans un contexte de crises économiques et
28 financières, ces enquêtes démontrent l'impact de ces préoccupations sur la prise
29 en compte des questions environnementales : malgré une bonne connaissance de
30 ce qu'est le développement durable et un regain de confiance envers la
31 communauté scientifique, c'est le plaisir et l'appréciation du moment présent qui
32 priment sur les questions écologiques.

Annexe 8 : Frise historique de l'EEDD 1971-2009 : grandes dates nationales et références territoriales (source : GRAINE Pays de la Loire)





1

TABLE DES SIGLES

2		
3	ACM	: Accueil collectif des mineurs
4	ARCEP	: Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
5		
6	ARF	: Association des régions de France
7	ARPP	: Affirmation de la responsabilité des entreprises du secteur
8	BAFA	: Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
9	BTP	: Bâtiment et des travaux publics
10	CED	: Citoyenneté, Environnement, Développement
11	C3D	: Association des directeurs du développement durable
12	CDC	: Caisse des dépôts et consignations
13	CFEEDD	: Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable
14		
15	CGDD	: Commissariat général au développement durable
16	CGE	: Conférence des grandes écoles
17	CGSP	: Commissariat général à la stratégie et à la prospective
18	CHSCT	: Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
19	CNFPT	: Centre national de la fonction publique territoriale
20	CNTE	: Conseil national de la transition écologique
21	COMOP	: Comité opérationnel
22	CPIE	: Centres permanents d'initiatives en environnement
23	CPU	: Conférence des présidents d'université
24	CRDP	: Centre régional de documentation pédagogique
25	CSA	: Conseil supérieur de l'audiovisuel
26	DD	: Développement durable
27	DEDD	: Décennie pour l'éducation au service du développement durable
28	DIF	: Droit individuel à formation
29	EDD	: Éducation au service du développement durable
30	EEDD	: Éducation à l'environnement et au développement durable
31	ENC	: Espace national de concertation
32	E3D	: Établissement en démarche de développement durable
33	FEDER	: Fonds européen de développement régional
34	GIEC	: Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
35	GRAINE	: Groupements régionaux d'animation et d'information sur la nature et l'environnement
36		
37	INC	: Institut national de la consommation
38	INET	: Institut national des études territoriales
39	INPES	: Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
40	IRA	: Institut régional d'administration

1	MEDDE	: Ministère de l'Écologie, du développement durable et de
2		l'énergie
3	MEEF	: Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
4	MOOC	: Massive open online course
5	NTIC	: Nouvelles technologies de l'information et de la communication
6	ONG	: Organisation non gouvernementale
7	OPCA	: Commissariat général à la stratégie et à la prospective
8	OPMQ	: Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications
9	PEDT	: Projet éducatif territorial
10	PEFC	: Programme de reconnaissance des certifications forestières
11	PME	: Petite et moyenne entreprise
12	PNUE	: Programme des Nations unies pour l'environnement
13	PRDFP	: Plan régional de développement des formations professionnelles
14	PRSE	: Plan régional santé-environnement
15	REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
16	REN	: Réseau école et nature
17	RNEDD	: Réseau national éducation pour un développement durable
18	RSE	: Responsabilité sociale et environnementale
19	RSO	: Responsabilité sociétale des organismes
20	SDAGE	: Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
21	SIG	: Service d'information du gouvernement
22	SNDD	: Stratégie nationale de développement durable
23	SRACE	: Schéma régional, de l'air, du climat et de l'énergie
24	SRCE	: Schéma régional de cohérence écologique
25	UE	: Union européenne
26		
27		